



académies
Besançon
Dijon

RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



**La scolarisation des enfants et jeunes en situation de handicap
accueillis dans les établissements médico-sociaux -
Données du 1^{er} décembre 2018 - Bourgogne Franche-Comté**

Introduction

L'école inclusive s'inscrit au coeur de la loi pour une école de la confiance (28 juillet 2019) qui permet d'engager à la fois une transformation de l'organisation de l'accompagnement des élèves en situation de handicap et une amélioration significative des conditions de travail de leurs accompagnants, ainsi qu'une coopération de l'ensemble des acteurs autour de l'élève.

La rentrée scolaire 2019 a été une rentrée particulière, avec la mise en oeuvre du service public de l'école inclusive. Elle marque un changement profond pour la scolarisation des enfants en situation de handicap à l'école, mais également dans les établissements médico-sociaux ou sanitaires.

Le déploiement du plan national porté par les deux ministres, Mme Cluzel et M Blanquer, vise notamment à diversifier les modes de scolarisation et à développer les parcours des jeunes au sein des établissements scolaires, avec l'appui et l'expertise du secteur médico-social.

Pour ce faire, une coopération renforcée entre les professionnels de l'éducation nationale et ceux du secteur médico-social dans les établissements scolaires est attendue.

Cette évolution rejoint la stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale (2017 – 2021), qui vise une transformation de l'offre afin de la rendre plus souple et plus inclusive. Cet objectif conduit à mettre en oeuvre collectivement une bascule rapide et d'ampleur au profit d'un accompagnement, spécialisé si nécessaire, en milieu ordinaire. Ainsi aucune offre médico-sociale nouvelle n'est plus autorisée sans solution scolaire adossée à l'école.

Ce contexte national de transformation profonde sur cinq années a été inscrit dans le Projet Régional de Santé (PRS) Bourgogne-Franche-Comté. Il fait l'objet d'un suivi sur la base notamment des trois indicateurs nationaux suivants :

- réduction de 20% par an du nombre d'adultes maintenus en structures enfants au titre de l'amendement Creton
- scolarisation à l'école de 50% des enfants accompagnés en établissements spécialisés en 2020, puis 80% en 2022
- 50% de places de services dans l'offre médico-sociale (l'ensemble des établissements développera une offre de prestations en milieu ordinaire).

L'Agence Régionale de Santé et les académies de Besançon et Dijon sont pleinement mobilisées sur la mise en oeuvre de ces différentes mesures, et notamment sur l'appui au développement des unités d'enseignement externalisées en écoles, collèges et lycées sur l'ensemble de la région. Cette évolution doit être portée fortement par tous les acteurs afin que 80% des jeunes accompagnés en établissements spécialisés soient scolarisés en milieu ordinaire à l'horizon 2022.

Ce document présente une analyse régionale et par département des données recueillies dans le cadre de l'enquête régionale ARS-éducation nationale. Il pose un état des lieux partagé de la situation régionale, et permet d'identifier précisément les évolutions à poursuivre.

L'ARS et les services de l'éducation nationale remercient les établissements médico-sociaux qui ont tous répondu à l'enquête.

Le panel

L'enquête régionale concerne l'ensemble des établissements médico-sociaux de la région Bourgogne Franche-Comté accueillant des enfants et jeunes en situation de handicap.

Elle n'inclut pas les services.

Les 41 gestionnaires d'établissements ont tous alimenté les informations requises afin d'obtenir des données exhaustives au 1^{er} décembre 2018.

Les gestionnaires d'établissements concernés sont : ACODEGE, MFBSSAM, PAPILLONS BLANCS DE BEAUNE, PEP CBFC, UGECAM, CROIX ROUGE FRANCAISE, ADAPEI DOUBS, ADDSEA, Association de gestion de l'IME du Grand Besançon, AHS FC, SALINS DE BREGILLE, SESAME AUTISME FC, APF, APEI de LONS, JURALLIANCE, ASMH, ETAPES, ADAPEI 58, CH PIERRE LOO, FOL 58, ADSEAN, HANDY'UP, AHSSEA, ALEFPA, AFSAME, ESPACES SITE PAUL CEZANNE, PAPILLONS BLANCS entre SAONE ET LOIRE, GCSMS HESPERIA 71, PEP 71, AMEC, MFSL, PAPILLONS BLANCS MACON, APAJH, EPNAK, RECONNAISSANCES, EPMS DU TONNEROIS, IME SAINT GEORGES, APEIS 89, FONDATION ARC EN CIEL, ADAPEI90.

Ils gèrent 104 établissements médico-sociaux pour enfants en situation de handicap sur la région Bourgogne Franche Comté répartis sur l'ensemble des départements.

Le périmètre de l'enquête régionale

L'enquête régionale vise à connaître plus précisément la situation des jeunes accompagnés par les établissements médico-sociaux (Sessad non intégrés), en terme de parcours de scolarisation et de formation. Elle intègre l'ensemble des jeunes accueillis par ces établissements. Le terme « scolarisés » comprend également la notion de parcours de formation pour les jeunes de plus de 16 ans.

L'enquête analyse les données recueillies au niveau régional et par département, avec un zoom spécifique pour :

- les jeunes de moins de 16 ans,
- et les jeunes polyhandicapés.

Les données recueillies sont les suivantes :

- le nombre et pourcentage de jeunes scolarisés / formés,
 - le temps de scolarisation: temps plein, plus ou moins d'un mi-temps
 - l'existence des projets personnalisés de scolarisation (PPS)
 - le niveau des jeunes : cycles 1, 2, 3, 4, lycée
 - les modalités de scolarisation
 - en unité d'enseignement interne uniquement
 - en unité d'enseignement externalisée
 - en milieu ordinaire : classe ordinaire, segpa, lycée agricole, unité localisée d'inclusion scolaire (ULIS), centre de formation et d'apprentissage (CFA), maison familiale rurale (MFR), établissement régional d'enseignement adapté (EREA) .

- Le nombre de jeunes non scolarisés
- La situation de chaque établissement médico-social, sur les items suivants :
 - les unités d'enseignement externalisées en écoles, collèges, lycées
 - le nombre d'ETP d'enseignants
 - les formations internes au sein des établissements médico-sociaux , avec ou sans certifications
 - les formations effectuées au bénéfice des établissements scolaires portant une unité externalisée.

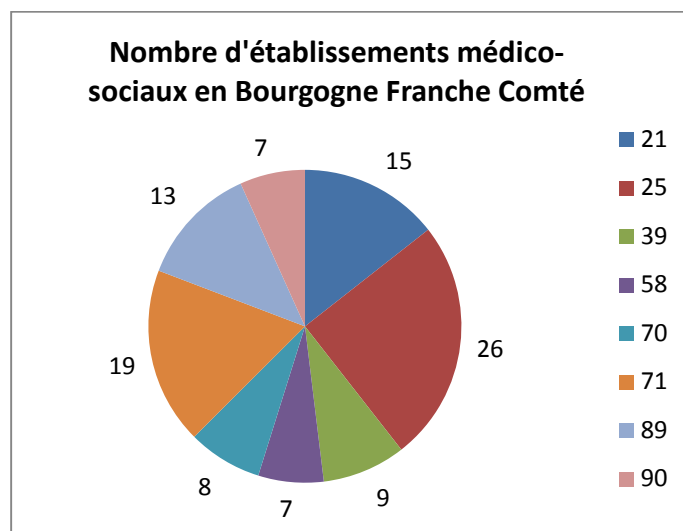
Cette enquête régionale a permis de faire un état des lieux conjoint, établissement par établissement.

Elle a contribué à nourrir les réflexions partagées entre l'éducation nationale, l'ARS et chaque gestionnaire quant à la scolarisation des jeunes, et également sur les perspectives d'évolution de l'offre propre à chaque établissement, notamment dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens signés avec chaque gestionnaire.

Ce document présente une synthèse régionale et départementale des données recueillies sur les différents items cités ci-dessus.

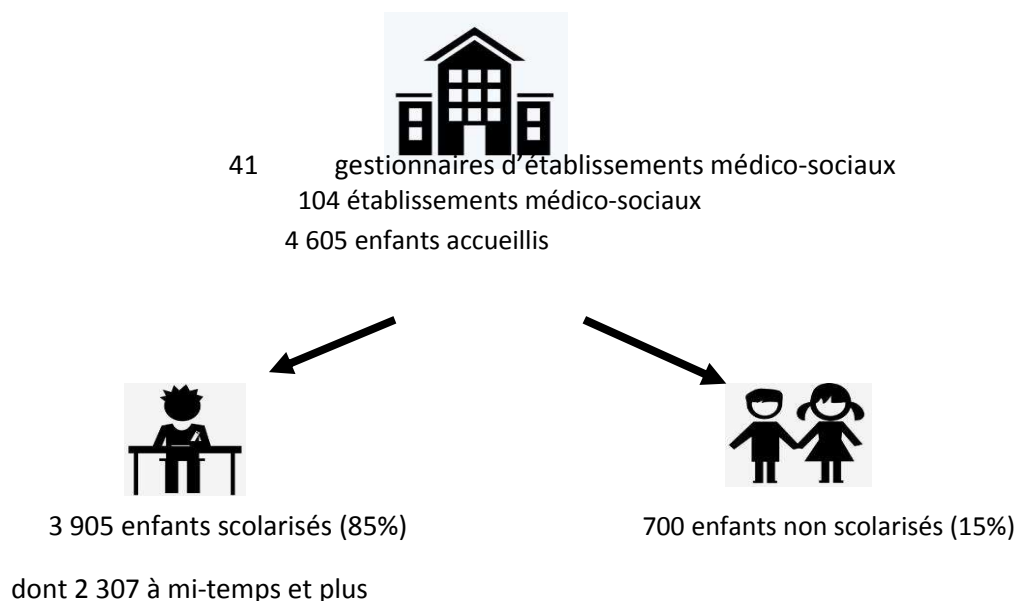
La situation régionale et départementale en terme de scolarisation des jeunes, est à mettre en lien principalement avec les pratiques des établissements, et les évolutions de celles-ci réalisées ou à construire.

Il conviendra également, dans le cadre de l'analyse globale d'une zone géographique ciblée, de faire le lien avec la composition spécifique de l'offre, au regard notamment des différents types de handicap des jeunes accueillis (proportion de l'offre départementale pour jeunes avec polyhandicap, jeunes avec handicaps moteurs ou sensoriels, proportion de services,...).



Les chiffres - clés en BFC au 1^{er} décembre 2018

En BREF



Modes de scolarisation

- 2448 enfants scolarisés en unités d'enseignement internes uniquement, soit 53% du total des jeunes accueillis
- 927 enfants scolarisés en unités d'enseignement externalisées (milieu ordinaire) soit 20% du total des jeunes accueillis
- 409 enfants en ULIS et scolarisation individuelle (milieu ordinaire), soit 9% du total des jeunes accueillis



OBJECTIF NATIONAL 2022

80% des enfants scolarisés en milieu ordinaire

En Bourgogne Franche Comté,



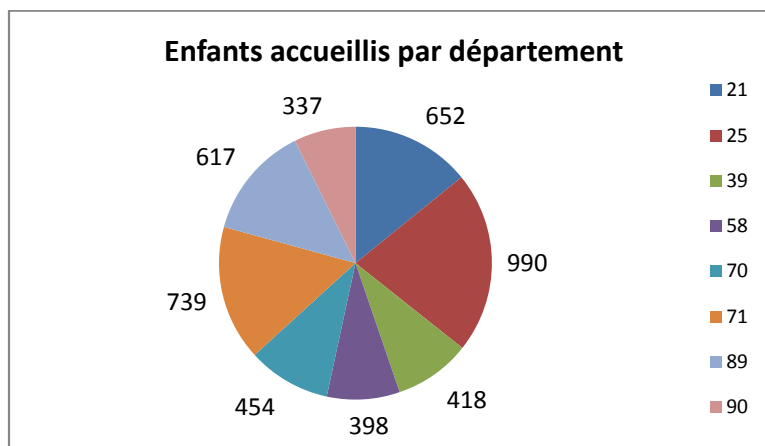
29% de l'ensemble des enfants accueillis en établissements médico-sociaux sont scolarisés en milieu ordinaire (1336 enfants sur 4605)

Pour les jeunes de moins de 16 ans, ce ratio est évalué à 39% (1113 jeunes sur 2840)

	21	25	39	58	70	71	89	90	Région,
tous jeunes accueillis	13%	33%	10%	56%	36%	24%	30%	42%	29%
<i>jeunes de moins de 16 ans estimations</i>	<i>20%</i>	<i>46%</i>	<i>17%</i>	<i>78%</i>	<i>42%</i>	<i>34%</i>	<i>34%</i>	<i>56%</i>	<i>39%</i>

Etat des lieux au 1er décembre 2018

1. LES ENFANTS ACCUEILLIS DANS LES ETABLISSEMENTS MEDICO SOCIAUX DE LA REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE



Le nombre d'enfants accueillis en établissements médico-sociaux en Bourgogne Franche-Comté est de 4 605.

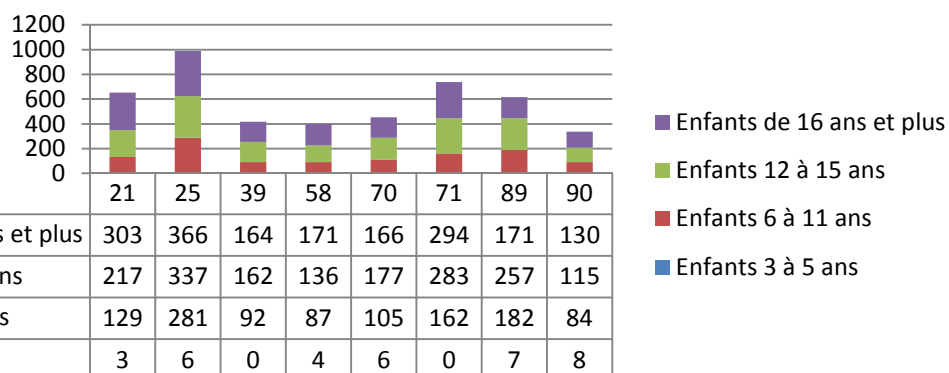
21% sont accueillis dans le département du Doubs, 16% en Saône et Loire, 14% en Côte d'or, 13.5% dans l'Yonne, puis entre 7 et 9% dans les autres départements.

	Région	21	25	39	58	70	71	89	90
jeunes en établissements	4605	652	990	418	398	454	739	617	337
jeunes de 0-20 ans statiss 2018	648236	124524	134794	60098	40359	55021	120738	77984	34718
en %age	0,71%	0,52%	0,73%	0,70%	0,99%	0,83%	0,61%	0,79%	0,97%

Si l'on rapporte le nombre de jeunes accueillis dans les établissements médico-sociaux au nombre de jeunes de moins de 20 ans du département (statiss 2018), le ratio obtenu varie de 0.52% (Côte d'Or) à 1% (Nièvre), pour une moyenne régionale de 0.71%.

Cette donnée doit être prise en compte dans l'analyse globale de la situation de chaque département, au regard d'une part des besoins identifiés dans chacun d'eux, et d'autre part de la composition de l'offre spécifique à chaque territoire.

Nombre d'enfants accueillis en établissements médico-sociaux par tranche d'âges



	21	25	39	58	70	71	89	90	Région
16 ans et plus	303	366	164	171	166	294	171	130	1765
12 à 15 ans	217	337	162	136	177	283	257	115	1684
6 à 11 ans	129	281	92	87	105	162	182	84	1122
3 à 5 ans	3	6	0	4	6	0	7	8	34
Total	652	990	418	398	454	739	617	337	4605
%age plus 16 ans	46,47%	36,97%	39,23%	42,96%	36,56%	39,78%	27,71%	38,58%	38,33%
12 à 15 ans	33,28%	34,04%	38,76%	34,17%	38,99%	38,29%	41,65%	34,12%	36,57%
6 à 11 ans	19,79%	28,38%	22,01%	21,86%	23,13%	21,92%	29,50%	24,93%	24,36%
3 à 5 ans	0,46%	0,61%	0,00%	1,01%	1,32%	0,00%	1,13%	2,37%	0,74%

4 605 enfants sont accueillis dans les établissements de Bourgogne Franche Comté au 1^{er} décembre 2018.

Les jeunes de « 16 ans et plus » représentent la tranche d'âge la plus nombreuse, soit plus de 38% en moyenne régionale. Ce pourcentage varie de près de la moitié des jeunes en Côte d'or (46,5 %) à 27,7% dans l'Yonne.

Cette situation illustre l'importance de la mission des établissements quant à l'accompagnement des jeunes vers la formation et l'insertion professionnelle.

Elle est à prendre en compte dans le mouvement de transformation de l'offre inscrit dans la stratégie quinquennale 2017-2021, au regard notamment du renouvellement d'une partie conséquente de la population accueillie, dans un délai court.

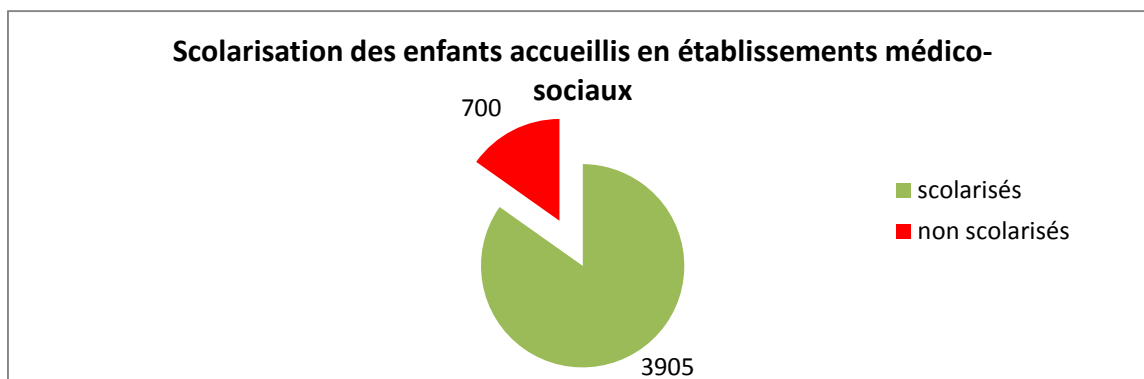
La Côte d'Or apparaît comme le département où les jeunes ont un âge plus avancé, et l'Yonne comme le département où la moyenne d'âge est la plus faible (plus de 70% de jeunes de 6 à 15 ans).

Les jeunes de 12 à 15 ans constitue globalement un tiers des effectifs.

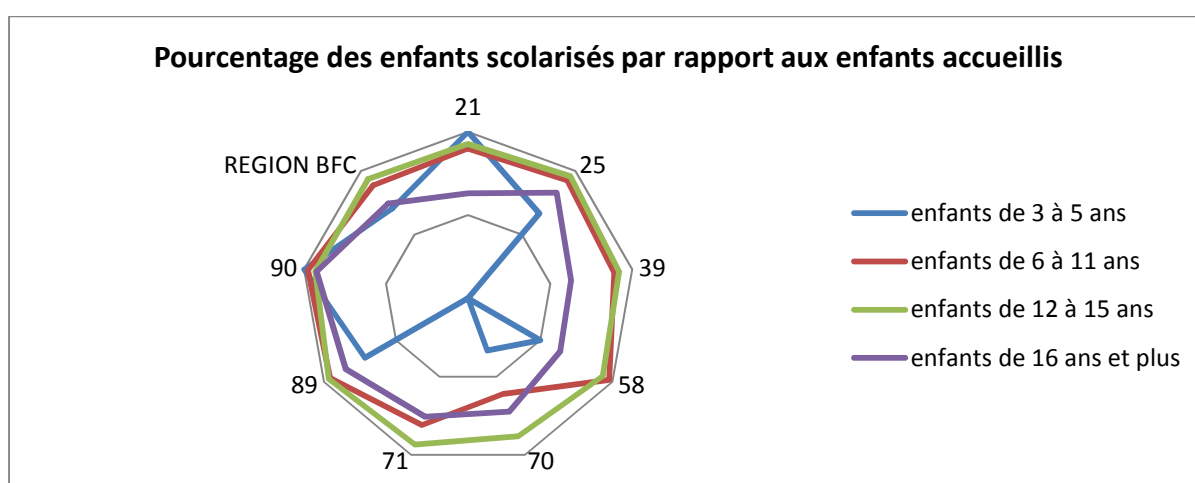
Les jeunes de 6 à 11 ans représentent en moyenne régionale un quart des jeunes accueillis en établissements, avec un écart allant de 20% (Côte d'Or) à 30% (Yonne).

Les enfants de 3 à 5 ans sont logiquement en nombre très limité (34 jeunes soit 0,74% de l'effectif).

2. LA SITUATION DES JEUNES EN TERMES DE SCOLARISATION/ FORMATION



85% des enfants accueillis en établissements médico-sociaux en Bourgogne Franche-Comté sont scolarisés et/ou en formation (quelquesoit les temps et les modes de scolarisation).



Régionalement, les jeunes de 6 à 15 ans apparaissent bien scolarisés au sein de chacun des départements, avec cependant un décrochage marqué dans le département de Haute-Saône sur les jeunes de 6/11 ans moins scolarisés. Les jeunes des tranches d'âges 3/5 ans et « 16 ans et plus » sont les moins scolarisés/ formés.

2.1. Enfants scolarisés par département

	21	25	39	58	70	71	89	90	REGION BFC
Nombre d'enfants accueillis	652	990	418	398	454	739	617	337	4605
Nombre d'enfants scolarisés	511	889	334	323	342	617	572	317	3905
Pourcentage d'enfants scolarisés	78,37%	89,80%	79,90%	81,16%	75,33%	83,49%	92,71%	94,07%	84,80%

Le pourcentage d'enfants accueillis en établissements médico-sociaux qui sont scolarisés varie de 75,33% pour la Haute Saône à 94,07% pour le Territoire de Belfort (indépendamment du mode de scolarisation et du temps de scolarisation).

2.2. Enfants scolarisés par tranche d'âges

	3 à 5 ans	6 à 11 ans	12 à 15 ans	16 ans et plus	Total
Nombre d'enfants accueillis	34	1122	1684	1765	4605
Nombre d'enfants scolarisés	24	994	1574	1313	3905
Pourcentage d'enfants scolarisés	70,59%	88,59%	93,47%	74,39%	84,80%

Les jeunes de 12 à 15 ans sont scolarisés à plus de 93%, et ceux de 6 à 11 ans à plus de 88%. Plus d'un quart des jeunes de 3/5 ans et 16 ans et plus ne sont pas scolarisés.

2.3. Zoom sur les jeunes de moins de 16 ans

	21	25	39	58	70	71	89	90	REGION BFC
Total d'enfants accueillis	349	624	254	227	288	445	446	207	2840
Total d'enfants scolarisés	320	586	231	214	222	395	427	197	2592
Pourcentage d'enfants scolarisés	91,69%	93,91%	90,94%	94,27%	77,08%	88,76%	95,74%	95,17%	91,27%

Un zoom sur les jeunes de moins de 16 ans permet de préciser les situations départementales.

Ainsi, la Côte d'Or et la Nièvre qui présentent une proportion importante de jeunes de 16 ans et plus (plus de 40%) voient le taux de scolarisation passer respectivement de 78% et 81% (tous âges considérés) à 92% et 94% (pour les jeunes de moins de 16 ans).

Le ratio de jeunes de moins de 16 ans scolarisés (quelquesoit le mode et le nombre d'heures) est de plus de 90% pour l'ensemble des départements hormis la Haute-Saône (77.08%) et la Saône et Loire (88,76%).

3. LES ENFANTS NON SCOLARISES

15 % des enfants accueillis en établissements médico-sociaux en Bourgogne Franche-Comté ne sont pas scolarisés et/ou en formation.

3.1. Enfants non scolarisés par département

	21	25	39	58	70	71	89	90	REGION BFC
Nombre d'enfants accueillis	652	990	418	398	454	739	617	337	4605
Nombre d'enfants non scolarisés	141	101	84	75	112	122	45	20	700
Pourcentage d'enfants non scolarisés	21,63%	10,20%	20,10%	18,84%	24,67%	16,51%	7,29%	5,93%	15,20%

Le pourcentage d'enfants accueillis en établissements médico-sociaux qui sont non scolarisés varie entre 5,9% pour le Territoire de Belfort et 24,67% pour la Haute Saône.

3.2. Enfants non scolarisés par tranche d'âges

	3 à 5 ans	6 à 11 ans	12 à 15 ans	16 ans et plus	Total
Nombre d'enfants accueillis	34	1122	1684	1765	4605
Nombre d'enfants non scolarisés	10	128	110	452	700
Pourcentage d'enfants non scolarisés	29,41%	11,41%	6,53%	25,61%	15,20%

Près de 26% des jeunes de 16 ans et plus ne sont pas dans un parcours de scolarisation/formation. Plus d'un jeune sur dix, âgé de 6 à 11 ans, n'est pas scolarisé.

Ce ratio est plus favorable pour les adolescents de 12 à 15 ans, mais approche néanmoins les 7% de jeunes non scolarisés.

3.3. Zoom sur les enfants non scolarisés de moins de 16 ans

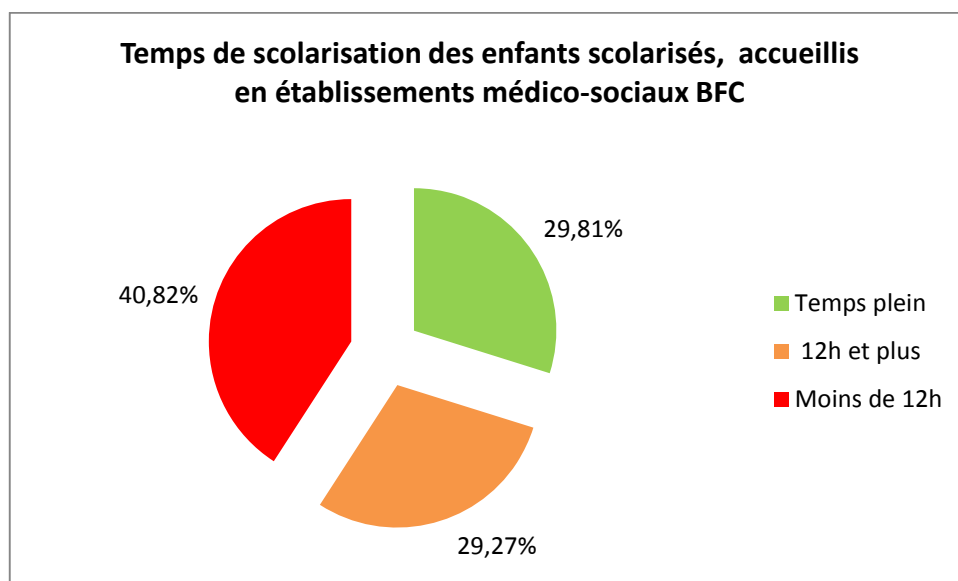
	21	25	39	58	70	71	89	90	REGION BFC
Total d'enfants accueillis	349	624	254	227	288	445	446	207	2840
Total d'enfants non scolarisés	29	38	23	13	66	50	19	10	248
Pourcentage d'enfants non scolarisés	8,31%	6,09%	9,06%	5,73%	22,92%	11,24%	4,26%	4,83%	8,73%

La proportion de jeunes de moins de 16 ans accueillis en établissements médico-sociaux non scolarisés est le plus élevé en Haute-Saône avec près de 23%, pour un pourcentage régional approchant les 9%.

L'Yonne et le Territoire de Belfort présentent le plus faible ratio de jeunes de moins de 16 ans non scolarisés avec moins de 5%.

4. LES TEMPS DE SCOLARISATION

4.1. L'ensemble des jeunes scolarisés



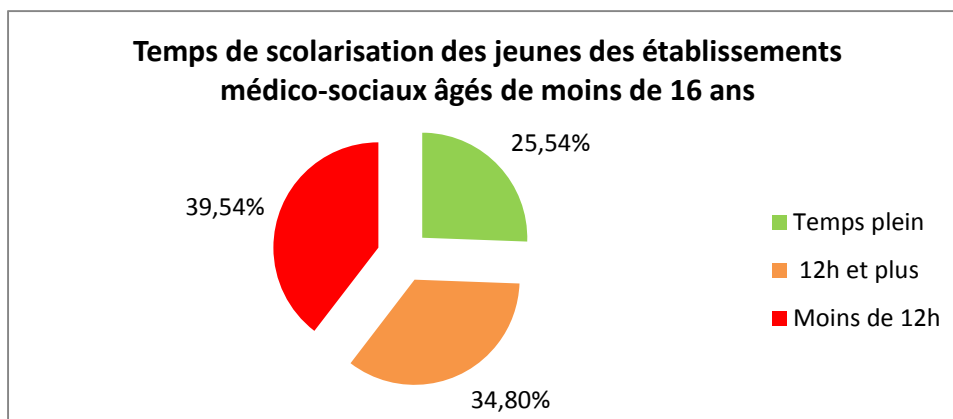
	21	25	39	58	70	71	89	90	REGION BFC
Nombre d'enfants scolarisés	511	889	334	323	342	617	572	317	3905
% enfants scolarisés à temps plein	29,16%	18,67%	37,13%	21,67%	44,44%	15,07%	34,97%	66,25%	29,81%
% enfants scolarisés 12h et plus	21,33%	46,46%	32,93%	33,44%	19,01%	19,94%	30,59%	12,62%	29,27%
% enfants scolarisés moins de 12h	49,32%	34,87%	29,94%	44,89%	36,55%	64,67%	34,27%	21,14%	40,82%

En Bourgogne Franche-Comté, près de 60% des enfants scolarisés bénéficient de 12h et plus de scolarisation.

La situation est contrastée, entre le département de Saône et Loire et le Territoire de Belfort où respectivement 35% contre 78,87% des jeunes sont scolarisés 12h et plus.

Près de 30% des jeunes de la région bénéficient d'une scolarisation à temps plein, ce ratio variant des 66% des jeunes du territoire de Belfort à 15% des jeunes de Saône et Loire, département présentant la situation la moins favorable.

4.2. Les jeunes de moins de 16 ans



	21	25	39	58	70	71	89	90	REGION BFC
Nombre d'enfants scolarisés	320	586	231	214	222	395	427	197	2592
% enfants scolarisés à temps plein	18,75%	20,65%	23,38%	29,44%	35,14%	11,39%	32,08%	52,79%	25,54%
% enfants scolarisés 12h et plus	33,75%	50,51%	43,72%	29,44%	27,48%	24,81%	31,62%	20,30%	34,80%
% enfants scolarisés moins de 12h	47,50%	28,84%	32,90%	41,12%	37,39%	63,04%	36,30%	26,90%	39,54%

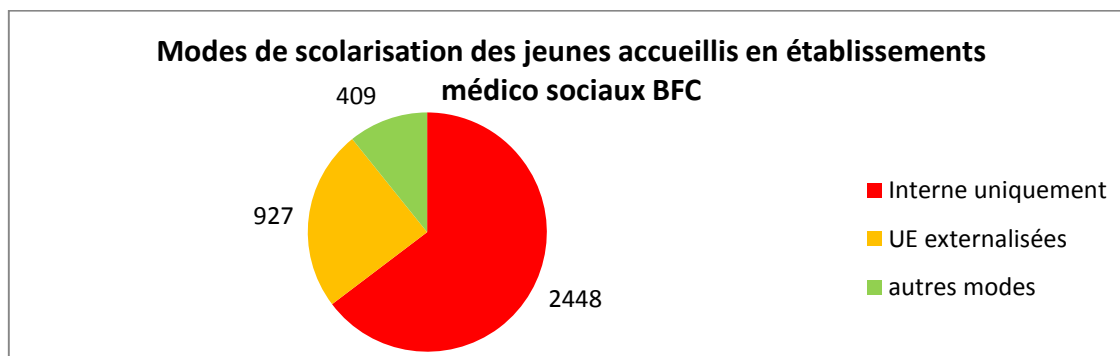
Les ratios régionaux de temps de scolarisation des jeunes de moins de 16 ans sont relativement proches des données de l'ensemble des enfants scolarisés.

Un quart des jeunes de moins de 16 ans de la région bénéficie d'une scolarisation à temps plein, avec un écart considérable entre la Saône et Loire (11%) et le Territoire de Belfort (53%).

Le département du Doubs et le Territoire de Belfort offre une situation plus favorable, avec plus de 70 % des jeunes bénéficiant de 12h et plus de scolarisation. Ce ratio tombe à 36% pour la Saône et Loire où 63% des jeunes ont moins de 12h de scolarisation.

5. LES MODES DE SCOLARISATION

5.1. Répartition entre les modes de scolarisation (UE internes, UE externalisées, autres modes en milieu ordinaire)



	21	25	39	58	70	71	89	90	REGION BFC
Nbre de jeunes scolarisés en interne uniquement	419	527	272	114	180	417	386	133	2448
%age de jeunes scolarisés en interne uniquement	83,13%	62,07%	86,35%	33,73%	52,48%	70,56%	67,60%	48,72%	64,69%
Nbre de jeunes scolarisés en UE externalisées	34	226	21	184	129	113	165	55	927
%age de jeunes scolarisés en UE externalisées	6,75%	26,62%	6,67%	54,44%	37,61%	19,12%	28,90%	20,15%	24,50%
Nbre de jeunes autres modes	51	96	22	40	34	61	20	85	409
%age jeunes autres modes	10,12%	11,31%	6,98%	11,83%	9,91%	10,32%	3,50%	31,14%	10,81%
Total des enfants scolarisés ou formés	504	849	315	338	343	591	571	273	3784

Il convient de préciser ici que l'enquête présente un différentiel quant au nombre de jeunes scolarisés (différentiel de 121 jeunes), selon que l'on additionne le nombre de jeunes à partir des réponses des établissements relatives au temps de scolarisation (3905 jeunes), ou à partir des réponses relatives au mode de scolarisation (3784 jeunes). Ce différentiel est à relativiser et ne compromet pas les résultats de l'enquête régionale : il correspond à 3% des jeunes scolarisés, et 2,6% des jeunes accueillis en établissements (4605).

64,69% des jeunes scolarisés le sont en unités internes au niveau régional, avec une variation interdépartementale extrêmement importante :

- moins de 34% des jeunes sont scolarisés en interne dans la Nièvre
- et plus de 86% dans le Jura.

Ainsi le Jura constitue le département le plus éloigné de la cible des 80% de jeunes scolarisés en milieu ordinaire (unités externalisées + autres modes) avec un ratio de 14% , suivi par la Côte d'Or et la Saône et Loire (respectivement à 17% et 29%) .

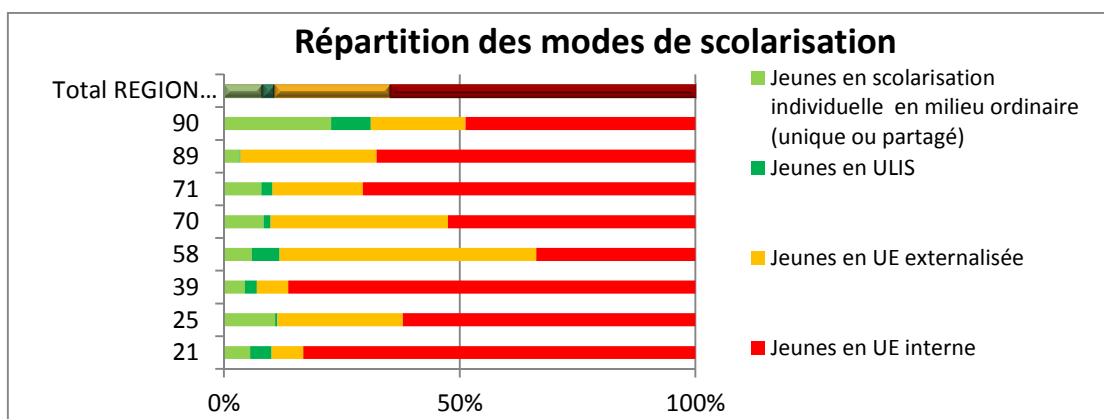
La Nièvre et le Territoire de Belfort sont les deux départements le plus proche de cette cible, avec des valeurs de 66% et 51%.

Les unités d'enseignement externalisées permettent de scolariser les jeunes dans des proportions très différentes allant de 7% des jeunes scolarisés (Côte d'Or et Jura) à plus de 54% des jeunes scolarisés de la Nièvre.

Quant aux « autres modes de scolarisation » (en milieu ordinaire), ils représentent 11% des enfants scolarisés. Le Territoire de Belfort est particulièrement avancé sur cette modalité, avec plus de 31% des jeunes. Cette donnée est à mettre en lien, entre autres, avec l'existence sur Belfort, d'un établissement de grande taille pour jeunes avec handicap moteur, qui sont scolarisés en milieu ordinaire.

L'Yonne présente un pourcentage particulièrement faible, avec 3.5% des jeunes.

5.2. Graphique sur les modes de scolarisation



5.3. Zoom sur les « autres modes » de scolarisation

Les tableaux suivants précisent les modalités de scolarisation des 409 jeunes inscrits dans les « autres modes », en indiquant la répartition de ces jeunes entre les classes ordinaires, les segpa, les unités localisées d'inclusion scolaires (ULIS écoles, collèges, lycées), les lycées agricoles, les établissements régionaux d'enseignement adapté(EREA), les centres de formations des apprentis (CFA), les maisons familiales rurales (MFR).

5.3.1. Autres modes de scolarisation : les jeunes en classe ordinaire, SEGPA et ULIS

	21	25	39	58	70	71	89	90	REGION BFC
Nbre de jeunes scolarisés en classe ordinaire (école, collège, lycée hors agricole)	9	59	3	9	23	33	12	47	195
%age de jeunes scolarisés en classe ordinaire (école, collège, lycée)	1,79%	6,95%	0,95%	2,66%	6,71%	5,58%	2,10%	17,22%	5,15%
Nbre de jeunes scolarisés en SEGPA	11	17	7	4	4	6	4	10	63
%age de jeunes scolarisés en SEGPA	2,18%	2,00%	2,22%	1,18%	1,17%	1,02%	0,70%	3,66%	1,66%
Nbre de jeunes en ULIS	23	4	8	20	5	14	1	23	98
%age de jeunes ULIS	4,56%	0,47%	2,54%	5,92%	1,46%	2,37%	0,18%	8,42%	2,59%

195 jeunes sont scolarisés en classes ordinaires, soit un peu plus de 5% des effectifs régionaux. Le Territoire de Belfort présente une réalité forte avec 17% des jeunes scolarisés en classes ordinaires. Le Jura ne compte que 3 jeunes en classes ordinaires (moins de 1% des ses jeunes).

63 jeunes sont scolarisés en Segpa et 98 en ULIS.

La scolarisation en ULIS pour les jeunes des établissements est plus développée sur le Territoire de Belfort, la Nièvre, et la Côte d'Or (8%, 6% et 5%). Dans l'Yonne, un seul jeune est scolarisé en ULIS.

5.3.2. Zoom sur les jeunes scolarisés en ULIS : ULIS écoles, ULIS collèges, et ULIS lycées

	21	25	39	58	70	71	89	90	REGION BFC
Nbre de jeunes scolarisés en ULIS école	8	1	3	17	0	8	0	6	43
%age de jeunes scolarisés en ULIS école	1,59%	0,12%	0,95%	5,03%	0,00%	1,35%	0,00%	2,20%	1,14%
Nbre de jeunes scolarisés en ULIS Collège	6	3	5	3	4	5	1	17	44
%age de jeunes scolarisés en ULIS Collège	1,19%	0,35%	1,59%	0,89%	1,17%	0,85%	0,18%	6,23%	1,16%
Nbre de jeunes en ULIS Lycée	9	0	0	0	1	1	0	0	11
%age jeunes ULIS Lycée	1,79%	0,00%	0,00%	0,00%	0,29%	0,17%	0,00%	0,00%	0,29%

98 jeunes sont scolarisés en ULIS, principalement ULIS école et ULIS collège (11% soit 11 jeunes en ULIS lycée). Les départements les plus concernés sont le Territoire de Belfort (écoles, collèges), la Nièvre (écoles) et la Côte d'Or (Lycées).

5.3.3. Autres modes de scolarisation : les jeunes en lycées agricoles, EREA, CFA, MFR

	21	25	39	58	70	71	89	90	REGION BFC
Nbre de jeunes scolarisés en lycée agricole	0	0	1	1	0	0	0	2	4
%age de jeunes scolarisés en lycée agricole	0,00%	0,00%	0,32%	0,30%	0,00%	0,00%	0,00%	0,73%	0,11%
Nbre de jeunes scolarisés en EREA	0	2	2	0	0	1	0	0	5
%age de jeunes scolarisés en EREA	0,00%	0,24%	0,63%	0,00%	0,00%	0,17%	0,00%	0,00%	0,13%
Nbre de jeunes en CFA	7	6	0	6	0	3	2	3	27
%age de jeunes CFA	1,39%	0,71%	0,00%	1,78%	0,00%	0,51%	0,35%	1,10%	0,71%
Nbre de jeunes en MFR	1	8	1	0	2	4	1	0	17
%age de jeunes en MFR	0,20%	0,94%	0,32%	0,00%	0,58%	0,68%	0,18%	0,00%	0,45%

53 jeunes sont scolarisés dans ces autres modes de scolarisation, majoritairement en CFA et MFR.

6. LES TAUX DE SCOLARISATION EN MILIEU ORDINAIRE = INDICATEUR NATIONAL

Comme indiqué dans l'introduction du document, la transformation de l'offre médico-sociale a été inscrite dans le Projet Régional de Santé (PRS) et fait l'objet d'un suivi national et régional sur la base de trois indicateurs nationaux, dont l'indicateur suivant : la scolarisation à l'école de 50% des enfants accompagnés en établissements spécialisés en 2020, puis 80% en 2022.

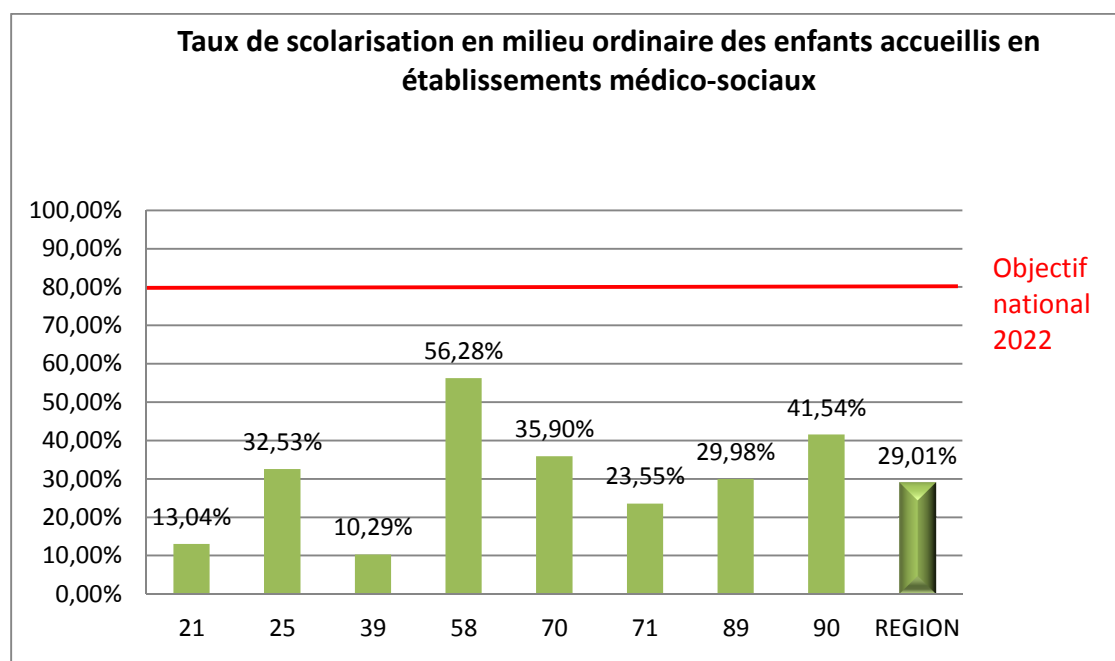
L'enquête régionale permet de connaître plus précisément la situation de la Bourgogne Franche-Comté. Sur 4605 jeunes accueillis par les établissements médico-sociaux, 1336 sont scolarisés en milieu ordinaire, soit 29,01% (scolarisation individuelle, ULIS, unités externalisées).

Ce taux varie de 10% dans le Jura à 56% dans la Nièvre.

Trois départements sont situés en dessous de cette moyenne régionale de 29.01%, et 5 au dessus.

L'objectif national des 80% représente encore une cible relativement éloignée. La mobilisation des gestionnaires médico-sociaux, de l'éducation nationale et de l'ARS est à poursuivre afin de développer les différentes modalités de parcours de scolarisation en milieu ordinaire, avec un accompagnement adapté, et en cohérence avec le projet de vie de chaque jeune.

Dans ce contexte, l'externalisation des unités d'enseignement est à renforcer.



	21	25	39	58	70	71	89	90	REGION
Nombre de jeunes accueillis	652	990	418	398	454	739	617	337	4605
Nombre de jeunes scolarisés en milieu ordinaire (individuel, ULIS ou UE externalisée)	85	322	43	224	163	174	185	140	1336
Taux de scolarisation en milieu ordinaire	13,04%	32,53%	10,29%	56,28%	35,90%	23,55%	29,98%	41,54%	29,01%

1336 jeunes sont au 1^{er} décembre 2018 scolarisés en milieu ordinaire (individuel, ULIS, unité d'enseignement externalisée), soit 29,01% des jeunes accueillis.

Le taux de la Nièvre apparaît le plus élevé avec 56%, et ceux du Jura et de la Côte d'Or particulièrement faible.

7. LES RESSOURCES EN ENSEIGNANTS

L'enquête permet de présenter une première analyse régionale de la ressource en enseignants, au regard du nombre de jeunes scolarisés d'une part, et du nombre total de jeunes accueillis d'autre part (en intégrant donc les jeunes non scolarisés). En effet, l'ensemble des jeunes est appelé à bénéficier d'un temps de scolarisation adapté à ses besoins et à ses capacités.

Est présenté également un ratio complémentaire, qui prend en compte le fait que des jeunes sont en scolarisation individuelle, dans des proportions variables selon les départements. Par exemple, cette proportion est particulièrement importante dans le Territoire de Belfort. Ces jeunes en scolarisation individuelle ne sont donc pas scolarisés auprès des ETP d'enseignants des établissements. En conséquence, en prenant cette donnée en compte, le nombre de jeunes par enseignant sur ce territoire passe ainsi de 19 à 12.

	21	25	39	58	70	71	89	90	REGION BFC
ETP enseignants	36,5	72,5	27,75	29,25	22	37	34,75	17	276,75
Nbre d'enfants scolarisés par enseignant (tous types de scolarisation)	14,00	12,26	12,04	11,04	15,55	16,68	16,46	18,65	14,11
Nombre d'enfants accueillis par enseignant (incluant les 700 jeunes non scolarisés)	17,86	13,66	15,06	13,61	20,64	19,97	17,76	19,82	16,64
Nbre d'enfants scolarisés en interne et en unités externalisées, et non scolarisés (retrait des jeunes en scolarisation indiv ou ulis)	594	854	377	373	421	652	596	208	4075
Nbre d'enfants scolarisés en interne et en unités externalisées, et non scolarisés, par enseignant	16,27	11,78	13,59	12,75	19,14	17,62	17,15	12,24	14,72

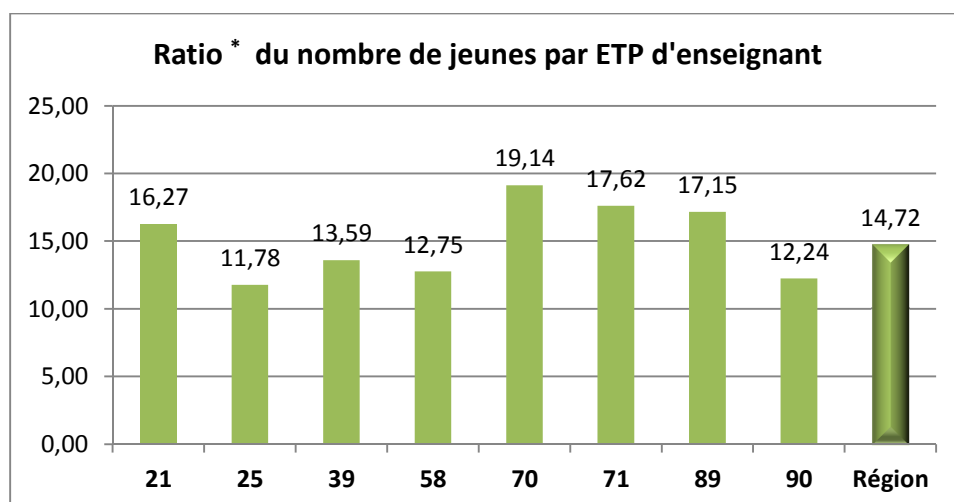
Le nombre d'enfants scolarisés par ETP d'enseignant est régionalement d'environ 14.

Si l'on prend en compte l'ensemble des jeunes accueillis (soit 4605 jeunes comprenant les jeunes non scolarisés), il s'élève à 16,6.

Le territoire de Belfort comptabilise le plus d'enfants scolarisés par enseignant avec 18,65, et un taux d'enfants accueillis par enseignant de 19,82.

Cependant, au regard des éléments explicités ci-dessus, le nombre de jeunes par enseignant est de 12 sur ce territoire, lorsque l'on retire les jeunes en scolarisation individuelle et ULIS.

Le graphique ci-dessous présente une comparaison interdépartementale de ce ratio spécifique, qui va de 11 dans le Doubs à 19 dans la Haute Saône, pour une moyenne régionale de 14.



* Nbre enfants scolarisés en interne et en unités externalisées, et non scolarisés par ETP d'enseignant (n'inclut pas les jeunes en scolarisation individuelle et en ULIS, comme explicité précédemment)

8. LES FORMATIONS

L'enquête a recensé les types de formations professionnelles dispensées aux jeunes par l'établissement (en interne), ainsi que les référentiels de diplômes visés et le nombre d'attestations de compétences mises en place par diplôme visé.

La situation des établissements est très différenciée sur cet item.

Globalement ces formations peuvent être regroupées en 6 catégories :

- HYGIENE et ENTRETIEN (entretien des locaux, hygiène et propreté, blanchisserie, lingerie, buanderie, service à la personne) ;
- RESTAURATION (cuisine traditionnelle, cuisine collective, service en salle, hygiène et alimentation)
- ESPACE VERT (maraichage, paysagisme, horticulture) ;
- BATIMENTS (maçonnerie, menuiserie, peinture, métallerie, bois) ;
- INDUSTRIE et LOGISTIQUE (logistique, magasinier, mécanique, conditionnement, fabrication industrielle) ;
- AUTRES (français, mathématique, couture, formation générale, validation des acquis).

Ces formations préparent le plus fréquemment à un CAP, un certificat de formation générale, un brevet professionnel ou une reconnaissance des savoir-faire professionnels.

Les éléments saisis par les établissements ont été synthétisés et feront l'objet d'une réflexion partagée ARS - éducation nationale - établissements afin de développer les certifications (reconnaissance de savoir-faire professionnels et attestations de compétences).

Focus sur les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés (EEAP)

Le nombre d'enfants en situation de polyhandicap accueillis dans les établissements médico-sociaux de Bourgogne Franche Comté au 1^{er} décembre 2018 était de 242. 99 jeunes étaient scolarisés, quelque soit le mode et le temps de scolarisation.

1. PANEL / LISTE DES ETABLISSEMENTS pour enfants et adolescents polyhandicapés (EEAP)

1.1. Côte d'Or :

EEAP Le Sapin Bleu à Montbard géré par MFBSSAM

EEAP CRF à Messigny et Vantoux géré par la Croix-Rouge Française

1.2. Doubs

EEAP Besançon, géré par ADAPEI du Doubs

EEAP du Pays de Montbéliard à Valentigney, géré par ADAPEI du Doubs

1.3. Jura

EEAP SAPH à Perrigny, géré par l'APEI de Lons Le Saunier

Polymômes à Dole, géré par ETAPES

1.4. Nièvre

EEAP Louis WILLEMMAIN à URZY FEUILLES, géré par ADAPEI 58

1.5. Saône et Loire

EEAP à Tournus, géré par Espaces site Paul Cezanne

EEAP L'étang du Prince à Paray le Monial, géré par Papillons Blancs entre Saône et Loire

EEAP Mille Soleils APB Creusot à Le Breuil, géré par GCSMS Hesperia 72

1.6. Yonne

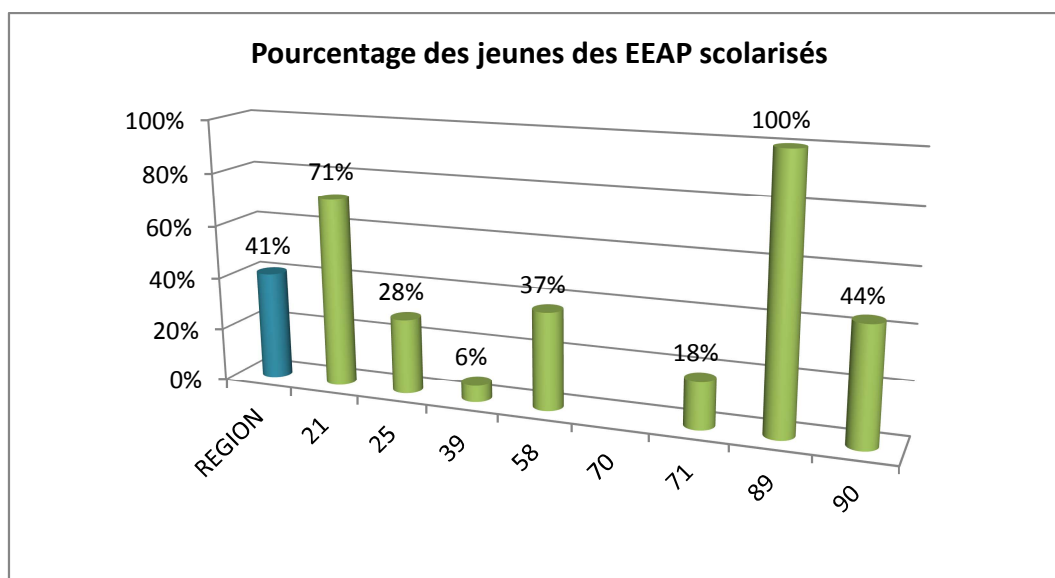
EEAP à Auxerre, géré par EPNAK

1.7. Territoire de Belfort

EPEAP L'Horizon à Roppe, géré par ADAPEI 90.

2. ETAT DES LIEUX

2.1. Pourcentage de scolarisation des jeunes accueillis au sein des EEAP

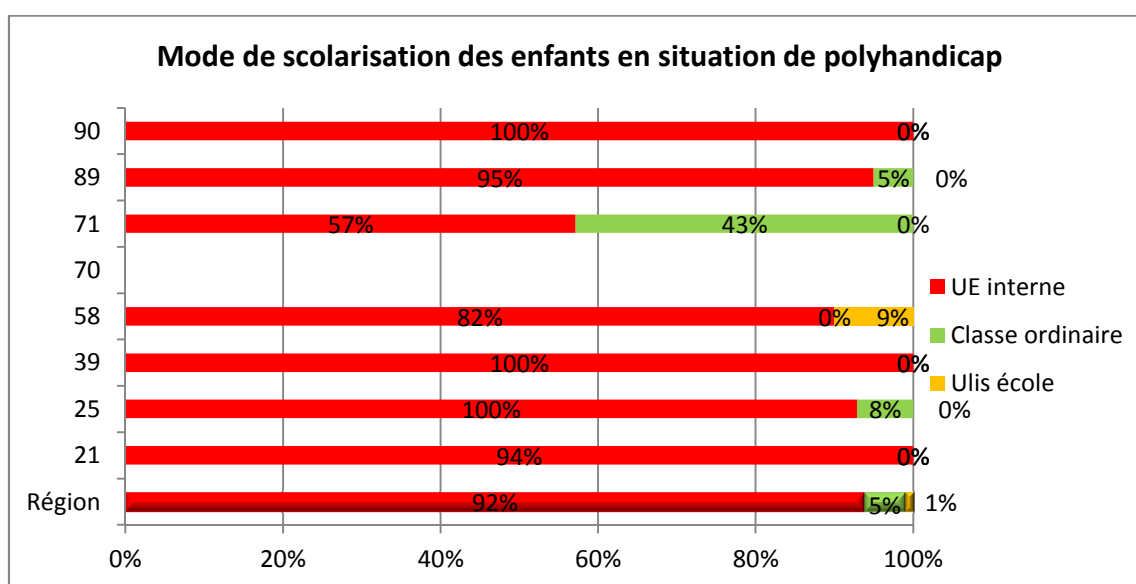


	21	25	39	58	70	71	89	90	REGION
Total des enfants accueillis en EEAP	49	46	32	30	/	40	20	25	242
Total des enfants des EEAP scolarisés / formés	35	13	2	11	/	7	20	11	99
%age d'enfants des EEAP scolarisés	71%	28%	6%	37%	/	18%	100%	44%	41%

99 des 242 jeunes accueillis en EEAP sont scolarisés, soit 41%.

Le pourcentage régional de jeunes des EEAP scolarisés s'étend de 6% dans le Jura à 100% pour le département de l'Yonne .

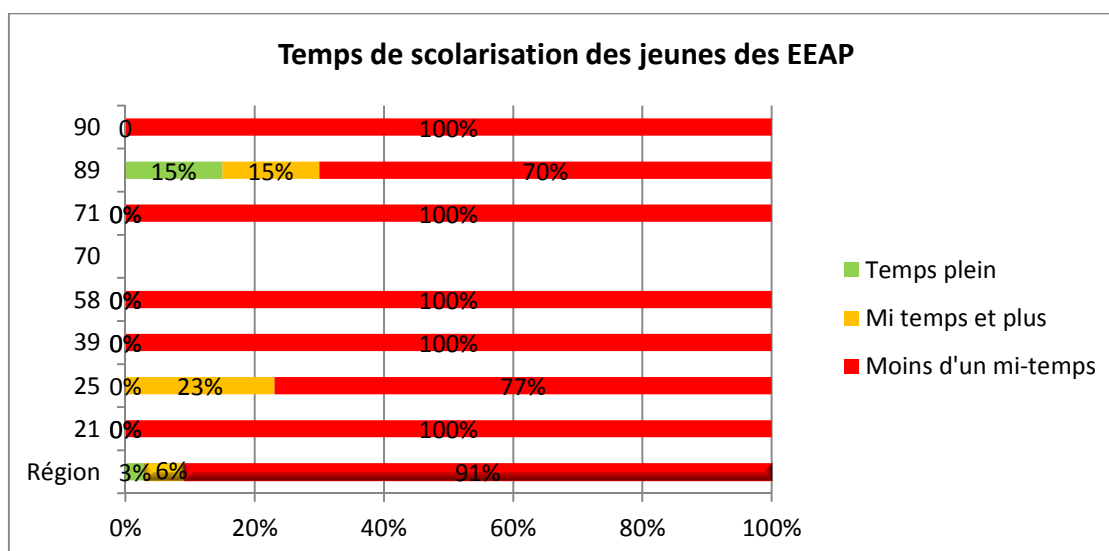
2.2. Modes de scolarisation des jeunes des EEAP



Ces enfants sont principalement scolarisés en interne.

Pour préciser la situation du département de Saône et Loire qui présente un taux de scolarisation en classe ordinaire de 43%, ce ratio ne représente que 3 jeunes (sur les 7 jeunes scolarisés indiqués dans le tableau précédent).

2.3. Temps de scolarisation des jeunes des EEAP



Le temps de scolarisation des jeunes des EEAP est très majoritairement inférieur à un mi-temps. Les départements de l'Yonne et du Doubs se démarquent par des scolarisations de plus de 12h pour 23% et 30% des jeunes (soit 3 jeunes dans chaque département).

2.4. La ressource en enseignants des EEAP

	21	25	39	58	70	71	89	90	Région
ETP enseignants en EEAP	1	1	0	0,5	/	0	0,75	1	4,25
Nombre d'enfants (enfants accueillis) par enseignants en EEAP	49	46	32 sans enseign	60		40 sans enseign	27	25	57
Nombre enfants (enfants scolarisés) par enseignant en EEAP	35	13	2 jeunes scolarisés	22	/	7 jeunes scolarisés	27	11	23

Si l'on considère l'ensemble des jeunes accueillis en EEAP soit 242 jeunes, rapportés au 4,25 ETP d'enseignants de ces établissements, le ratio est de 57 jeunes par enseignant, avec un maximum de 60 dans la Nièvre.

Pour les seuls jeunes des EEAP actuellement scolarisés, le ratio moyen régional est 23, avec un maximum de 35 en Côte d'Or.

3. LE TAUX DE SCOLARISATION EN MILIEU ORDINAIRE DES ENFANTS DES EEAP

	21	25	39	58	70	71	89	90	REGION
Nombre d'enfants scolarisés en milieu ordinaire (individuel, ULIS ou UE externalisée)	0	1	0	1	/	4	1	0	7
Taux de scolarisation en milieu ordinaire	0,00%	2,17%	0,00%	3,33%	/	10%	5,00%	0,00%	2.89%

Le taux de scolarisation des enfants polyhandicapés en milieu ordinaire est de 2.9 % au niveau régional.

PLAN

D' ACTIONS

Plan d'actions

Comme indiqué en introduction, la transformation profonde de l'offre vers une société plus inclusive est inscrite dans le Projet Régional de Santé (PRS) Bourgogne-Franche-Comté, et fait l'objet d'un suivi sur la base notamment des trois indicateurs nationaux, dont le pourcentage de jeunes des établissements médico-sociaux scolarisés même partiellement en milieu ordinaire.

La cible fixée par le niveau national pour ce ratio est de 50% en 2020, puis 80% en 2022.

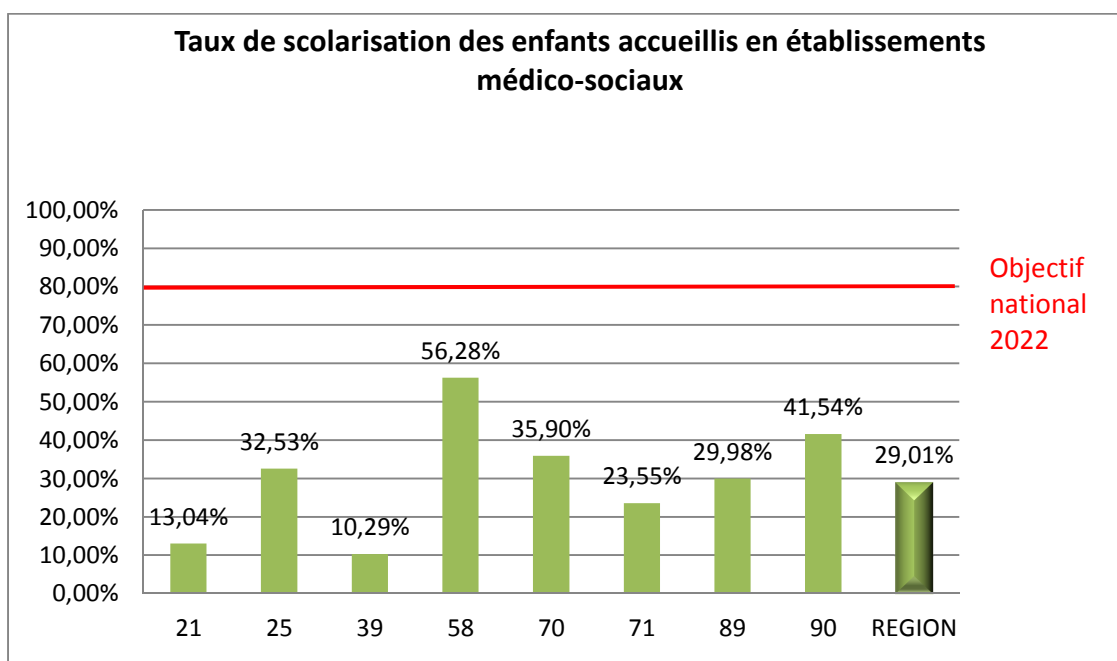
L'Agence Régionale de Santé et les académies de Besançon et Dijon sont pleinement mobilisées sur cet objectif, qui se traduira par le développement des fonctions d'appui du secteur médico-social aux professionnels des établissements scolaires, et par un mouvement amplifié d'externalisation d'unités d'enseignement au sein des écoles, collèges et lycées sur l'ensemble de la région.

Cette évolution doit être portée fortement par tous les acteurs concernés afin que 80% des jeunes accompagnés en établissements spécialisés soient effectivement scolarisés en milieu ordinaire à l'horizon 2022 avec un accompagnement individualisé de qualité, et un appui organisé pour les professionnels des écoles.

Les actions du plan régional partagé vers une scolarisation en milieu ordinaire.

1 – Définir plus précisément la cible partagée à atteindre

Le graphique ci-dessous rappelle la situation de chaque département au regard de cet indicateur.



Le tableau suivant présente, de manière globale et relativement simplifiée, le nombre de jeunes à scolariser en milieu ordinaire (avec les accompagnements nécessaires et en conformité avec leur projet de vie) pour atteindre cette cible.

	21	25	39	58	70	71	89	90	REGION BFC
Total des enfants accueillis et/ou suivis	652	990	418	398	454	739	617	337	4605
Nombre d'enfants scolarisés en MO (UEE, ULIS, SEGPA, MFR, CFA, lycée agricole, classes ordinaires)	85	322	43	224	163	174	185	140	1336
Objectif des 80% des enfants en MO	522	792	334	318	363	591	494	270	3684
Progression à faire sur le nbre d'élèves scolarisés en MO	437	470	291	94	200	417	309	130	2348
dont nbre d'enfants actuellement non scolarisés	141	101	84	75	112	122	45	20	700
UEE à créer (10élèves par unité)	44	47	29	9	20	42	31	13	235
Planification sur 4 ans : nbre UEEExt par an	11	12	7	2	5	10	8	3	59

Sur les 4605 jeunes accueillis en établissements médico-sociaux (dont 700 sans aucune scolarisation), 1336 sont actuellement scolarisés en milieu ordinaire. L'objectif cible des 80% porte ce nombre à 3684 jeunes, soit 2348 jeunes supplémentaires.

Le développement de la scolarisation individuelle d'une part, et de l'externalisation d'unités d'enseignement d'autre part, contribueront à avancer vers cette cible.

Cependant, de manière schématique, et afin de concrétiser le chemin à parcourir, une première évaluation du nombre d'unités externalisées nécessaires a été réalisée, sur la base d'une unité pour 10 élèves.

Sur la base de ces hypothèses volontairement simplifiées, 235 unités externalisées supplémentaires seront nécessaires pour scolariser en milieu ordinaire les 2348 jeunes pré-cités.

Dans le cadre d'une programmation à 4 ans, ce calcul « simplifié » permet d'obtenir une première indication sur le nombre d'unités à externaliser chaque année, soit 59 par an d'ici 2022 sur l'ensemble de la région.

L'enquête a indiqué que 10% des jeunes bénéficient déjà d'une scolarisation individuelle ou en ULIS. Si ce pourcentage se maintient sur les 2348 jeunes supplémentaires, le nombre d'unités à externaliser tendra vers 211, soit 53 par an.

- **2 Poursuivre l'externalisation des unités d'enseignement, en articulation étroite avec tous les acteurs impliqués, développer les unités mutualisées**

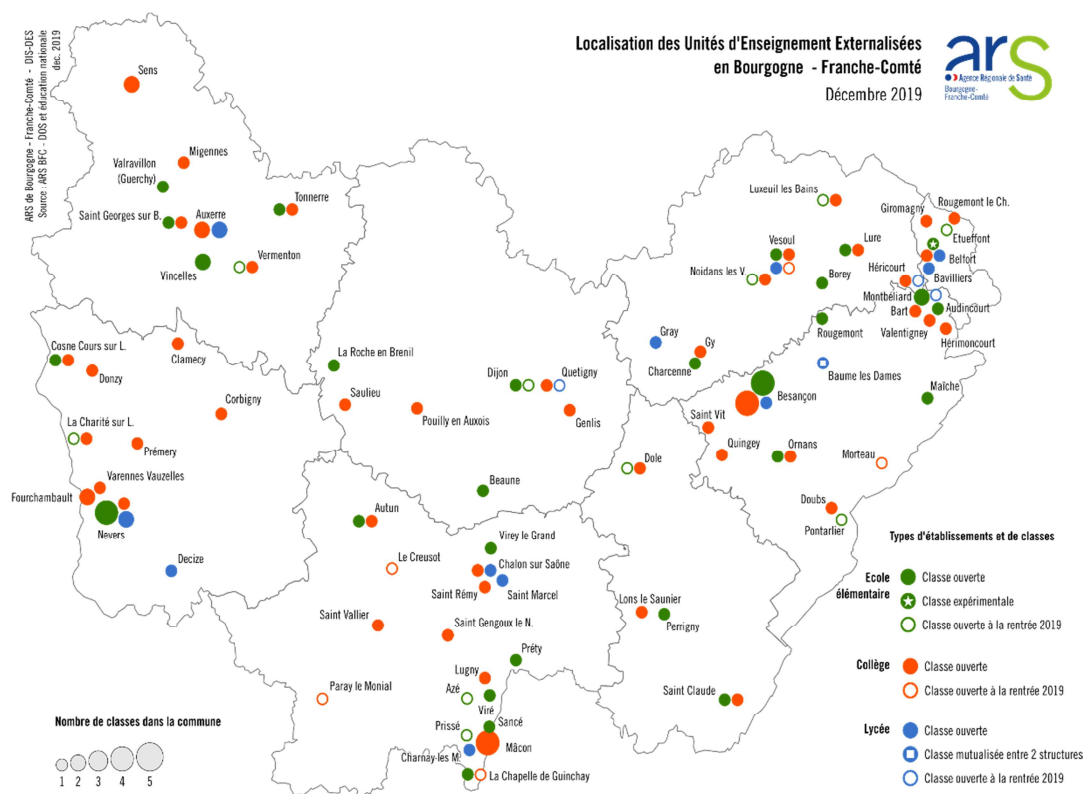
Pour rappel, cette enquête met en exergue les deux éléments suivants, qui contribueront à faire évoluer la situation dans les 4 prochaines années :

- la forte proportion des jeunes de 16 ans et plus dans les établissements (38%),
- le fait que les jeunes de moins de 16 ans sont davantage scolarisés.

La région compte 124 unités externalisées dont 18 ont été créées à la rentrée scolaire 2019. Le tableau suivant précise les situations départementales.

Les unités externalisées	21	25	39	58	70	71	89	90	Région
nombre d'UEExt	7	23	6	18	12	19	15	6	106
UEExt créées à la rentrée 2019	2	3	1	1	4	5	1	1	18
Total	9	26	7	19	16	24	16	7	124

La carte ci-après en fait une présentation territoriale, et contribue à identifier les zones géographiques à cibler pour offrir un parcours de scolarisation école, collège, lycée en proximité des jeunes, sur l'ensemble de la région.



Un recensement actualisé des projets d'externalisation est en cours. Il contribuera aux travaux d'organisation de l'offre sur la région dans le cadre d'un parcours de proximité pour les jeunes. L'objectif partagé est de finaliser un schéma cible, et de favoriser collectivement la réalisation effective des projets prioritaires, et cela dans le cadre d'une coordination renforcée de l'ensemble des acteurs impliqués, notamment les collectivités territoriales.

Au regard d'un nombre très limité d'enfants de la même tranche d'âge dans certains établissements, la mutualisation d'unités externalisées entre plusieurs établissements et gestionnaires doit être amplifiée. Cette mutualisation est nécessaire pour développer de manière efficiente une offre de proximité aux jeunes sur l'ensemble de leur parcours.

- **3 Transformer progressivement les établissements médico-sociaux en plateformes de services et de ressources** d'accompagnement des élèves en situation de handicap (via CPOM notamment)

Dans le cadre des orientations actuelles, les évolutions se concrétisent, dont notamment :

- le fonctionnement en dispositif intégré, plus souple et modulable, favorisant l'accompagnement en milieu ordinaire, dont la scolarisation,
- le développement de la fonction d'appui et de ressources des ESMS aux établissements scolaires,
- les mutualisations, les coopérations pour organiser un parcours sans rupture en termes de scolarisation et d'insertion professionnelle.

- **4 Développer une culture commune entre les professionnels médico-sociaux et ceux de l'éducation nationale**

Un objectif partagé ARS-éducation nationale vise à déployer une véritable dynamique de territoire entre les acteurs locaux relevant du secteur médico-social et éducation nationale. Cela passera par l'identification des ressources présentes, l'élaboration d'actions conjointes, la mise à disposition de plateformes collaboratives, la mise en valeur de projets et le développement accru des coopérations.

- **5 Accompagner les établissements accueillant des jeunes polyhandicapés** vers davantage de scolarisation. La mobilisation des gestionnaires concernés, ainsi que la finalisation prochaine du cahier des charges national relatif aux unités d'enseignement pour ces jeunes contribueront à développer la scolarisation pour ces jeunes.

- **6 Faire évoluer les pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL) vers des PIAL renforcés :**

Dans la mesure du possible, on devra considérer les PIAL comme des dispositifs territoriaux au sein desquels l'ensemble des ressources existantes pourront être mobilisées (accompagnement humain, appui de personnes ressources et des plateaux techniques relevant du secteur médico-sociaux).

- **7 Mieux accompagner vers la formation et l'insertion professionnelle**

Cet axe est très important au regard de la proportion de jeunes de 16 ans et plus dans les établissements (38% en moyenne, jusqu'à 46% en Côte d'Or). Pour favoriser l'insertion professionnelle de ces jeunes, plusieurs actions nouvelles démarrent en 2020, dont la création d'un poste de référent départemental (5 départements concernés : Doubs, Jura, Saône et Loire, Haute-Saône et Territoire-de-Belfort) visant à fédérer les réseaux économiques et les acteurs de l'emploi à l'échelle du territoire, en faveur des jeunes de 14 à 25 suivis en ESMS (expérimentation sur 3 ans sous l'égide de l'ARS).

Par ailleurs, l'accompagnement des jeunes en situation de handicap vers le milieu professionnel, sera conforté dans le cadre d'un partenariat élargi, afin qu'aucun élève ne sorte du système éducatif sans valorisation de leurs savoirs (soit par diplomation, soit par reconnaissance des compétences).

- **8 Créer de nouvelles unités d'enseignement autisme**

Une unité d'enseignement maternelle autisme (UEMA) a été installée sur chacun des départements de la région BFC au cours des quatre dernières années. Deux unités d'enseignement élémentaires autisme (UEEA) ont été ouvertes à la rentrée scolaire 2019 à Dijon et à Besançon. 10 UEMA supplémentaires seront créées dans les 3 ans à venir, dans le cadre de la Stratégie Nationale Autisme .

- **9 Développer les équipes mobiles d'accompagnement médico-social à la scolarisation**

Deux territoires sont couverts par des dispositifs préfigurateurs, la Côte d'Or et l'Aire Urbaine, portés par les PEP CBFC sur la Côte d'Or , et co-portée par La FAEC, l'AHS-FC , l'ADAPEI 90 sur l'Aire Urbaine, dans la suite du projet conjoint élaboré dans le cadre de la démarche « Territoire 100% inclusif ».

Ces équipes apporteront une expertise et des ressources aux équipes éducatives et pédagogiques des établissements scolaires afin de sécuriser le parcours des élèves.

Cette démarche rejoint le développement de « fonctions ressources » au sein des ESMS, dans le cadre de la transformation de l'offre en faveur du virage inclusif. Ces équipes contribuent à bâtir une école pour tous et pour chacun.

Un cahier des charges national sera élaboré ultérieurement et aura vocation à s'appliquer à toutes les équipes mobiles. Ainsi ces premiers dispositifs présentent un caractère évolutif. L'ensemble du territoire régional sera couvert à terme par ce type de dispositif.

- **10 Déployer les différents axes du plan national relatif au service public de l'éducation inclusive :**

La déclinaison en région de ce plan national favorisera une meilleure réponse aux besoins d'accompagnement des jeunes et de leurs familles, dans le cadre du parcours de scolarisation : cellule d'écoute départementale, démarches simplifiées, entretien d'accueil avec chaque famille, accompagnement des équipes éducatives, professionnalisation des AESH, livret de parcours inclusif évolutif, PPS simplifié (par cycle scolaire).

Ce plan renforce notamment la formation et l'accompagnement des équipes en développant des actions de sensibilisation et d'accompagnement inter-catégorielles ayant pour but d'acculturer l'ensemble des acteurs aux enjeux de l'éducation inclusive. Cela passera notamment par l'utilisation de la plateforme nationale Cap Ecole Inclusive, de sites collaboratifs mettant en avant les projets innovants, d'actions incluant l'ensemble des modalités de formation dont les parcours de type M@gistere. Il assure également aux AESH des conditions d'exercice plus favorables, en termes de statut, de formation et de positionnement au sein des équipes.

Ce plan développe également la palette de réponses de scolarisation, avec le déploiement d'unités externalisées, l'augmentation du nombre de dispositifs d'appui à la scolarisation de type ULIS, la mise en place de pôles d'enseignement des jeunes sourds correspondant aux attentes des familles.

ANNEXE

Focus par département

Focus sur les données départementales

1. LA COTE D'OR

Synthèse :



511 enfants accueillis en EMS scolarisés
Dont 258 à mi-temps et plus

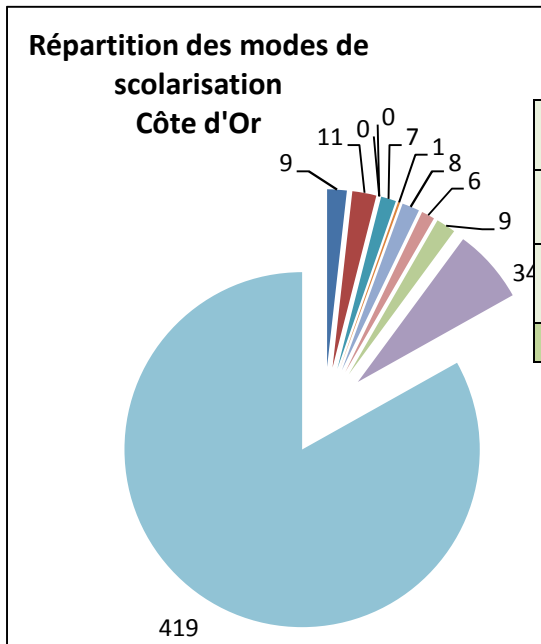
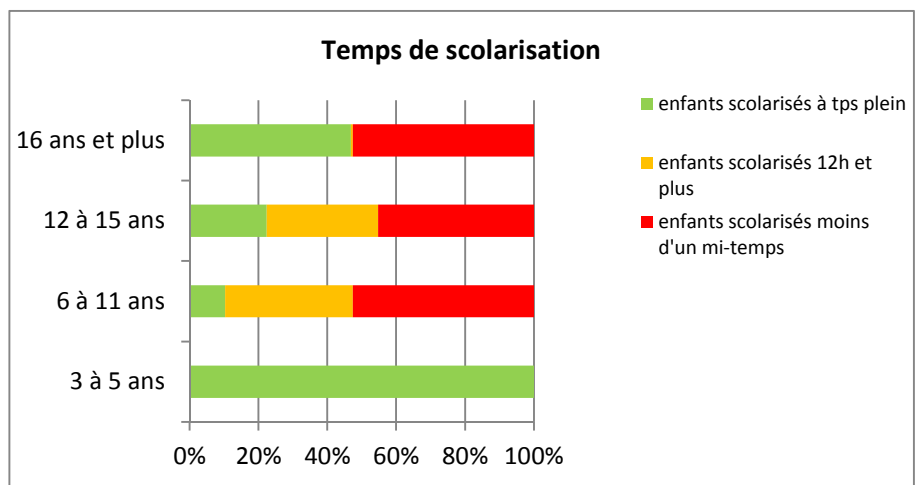


6 gestionnaires
15 établissements médico-sociaux
652 enfants accueillis au 1^{er} décembre 2018



141 enfants accueillis en EMS non scolarisés

TAUX DE SCOLARISATION en MILIEU ORDINAIRE : 13,04%

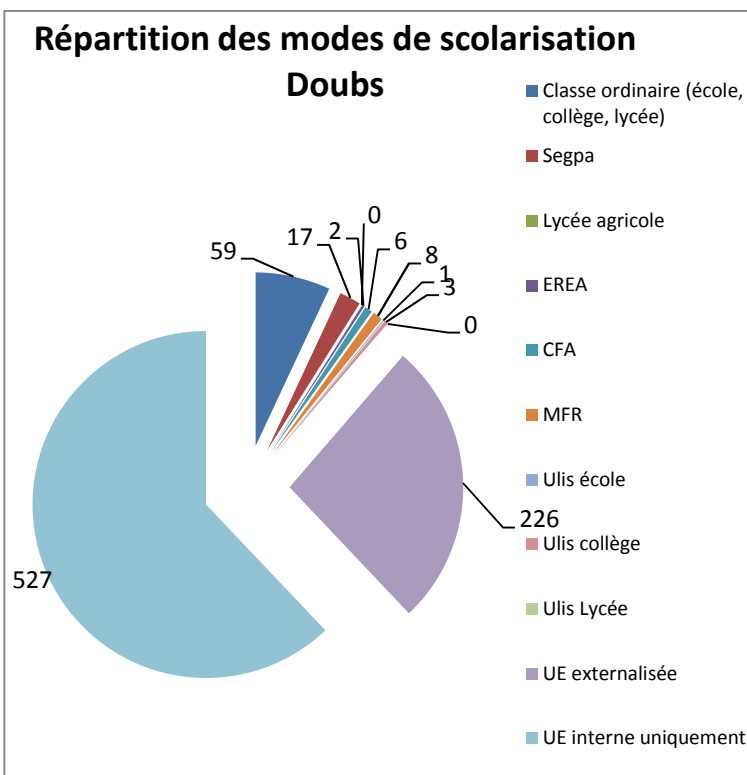
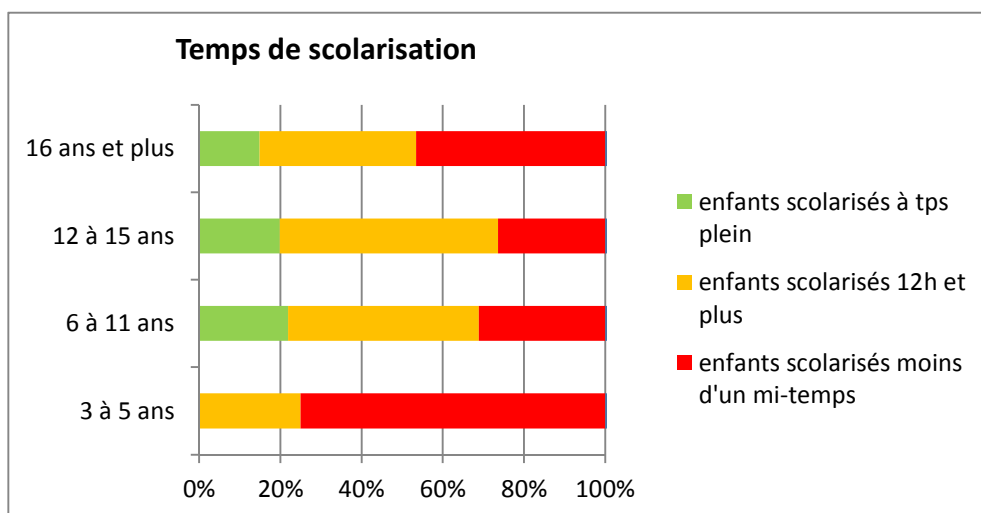
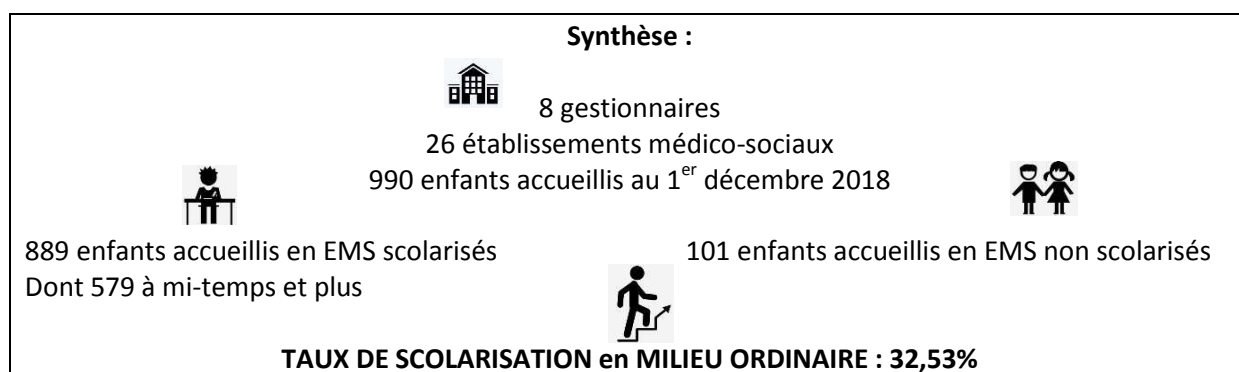


	3 à 5 ans	6 à 11 ans	12 à 15 ans	16 ans et plus	Total
Temps plein	3	12	45	89	149
De 12h à 23h	0	43	65	1	109
Moins d'un mi-temps	0	61	91	100	252
Total	3	116	201	190	510

LEGENDE

- Classe ordinaire (école, collège, lycée)
- Segpa
- Lycée agricole
- EREA
- CFA
- MFR
- Uli école
- Uli collège
- Uli Lycée
- UE externalisée
- UE interne uniquement


2. DOUBS



	3 à 5 ans	6 à 11 ans	12 à 15 ans	16 ans et plus	Total
Temps plein	0	57	64	45	166
De 12h à 23h	1	122	173	117	413
Moins d'un mi-temps	3	81	85	141	310
Total	4	260	322	303	889

3. JURA


Synthèse :





6 gestionnaires

9 établissements médico-sociaux

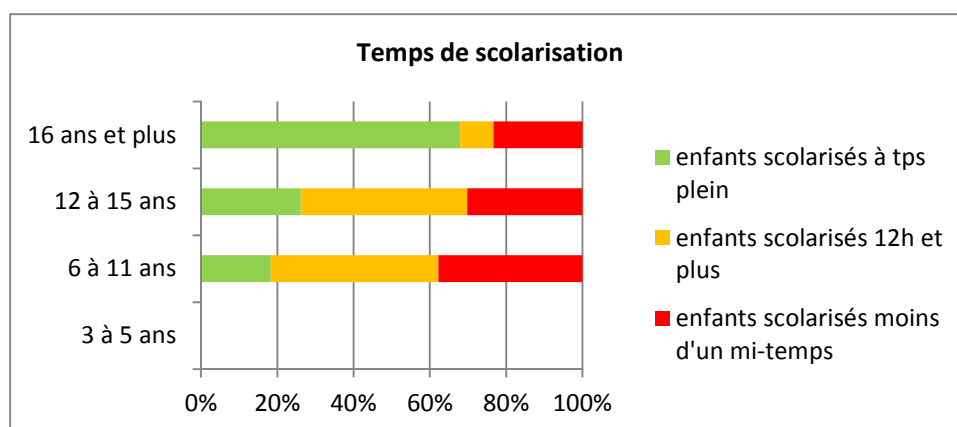
418 enfants accueillis au 1^{er} décembre 2018

 334 enfants accueillis en EMS scolarisés
Dont 234 à mi-temps et plus

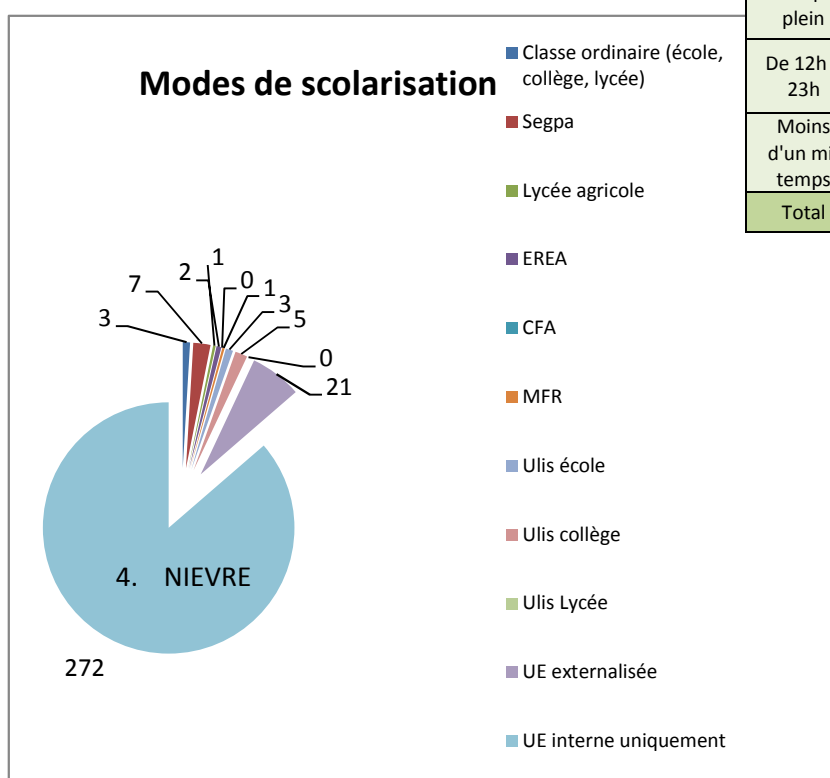
 84 enfants accueillis en EMS non scolarisés



TAUX DE SCOLARISATION en MILIEU ORDINAIRE : 10,29%




	3 à 5 ans	6 à 11 ans	12 à 15 ans	16 ans et plus	Total
Temps plein	0	15	39	70	124
De 12h à 23h	0	36	65	9	110
Moins d'un mi-temps	0	31	45	24	100
Total	0	82	149	103	334




4. NIEVRE


Synthèse :




323 enfants accueillis en EMS scolarisés
Dont 178 à mi-temps et plus



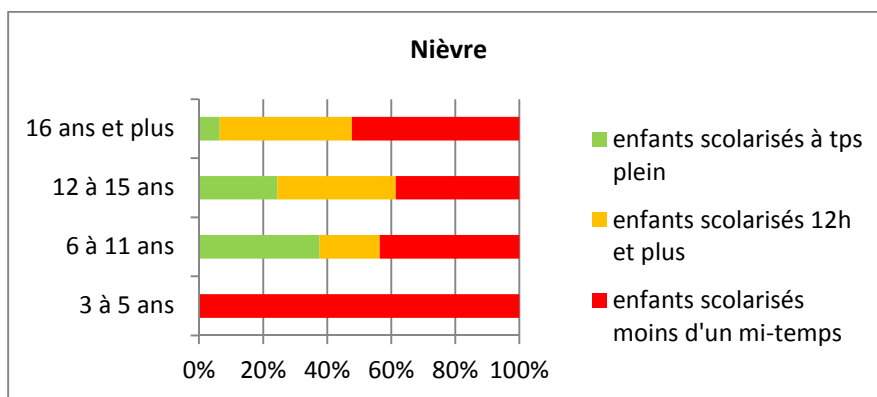
4 gestionnaires
7 établissements médico-sociaux
398 enfants accueillis au 1^{er} décembre 2018



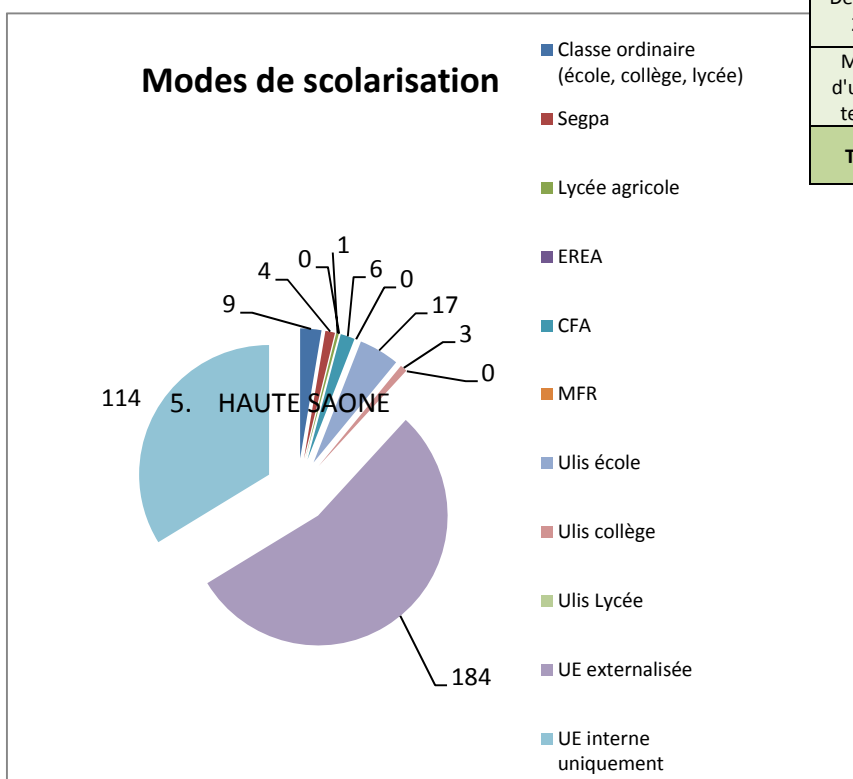
75 enfants accueillis en EMS non scolarisés



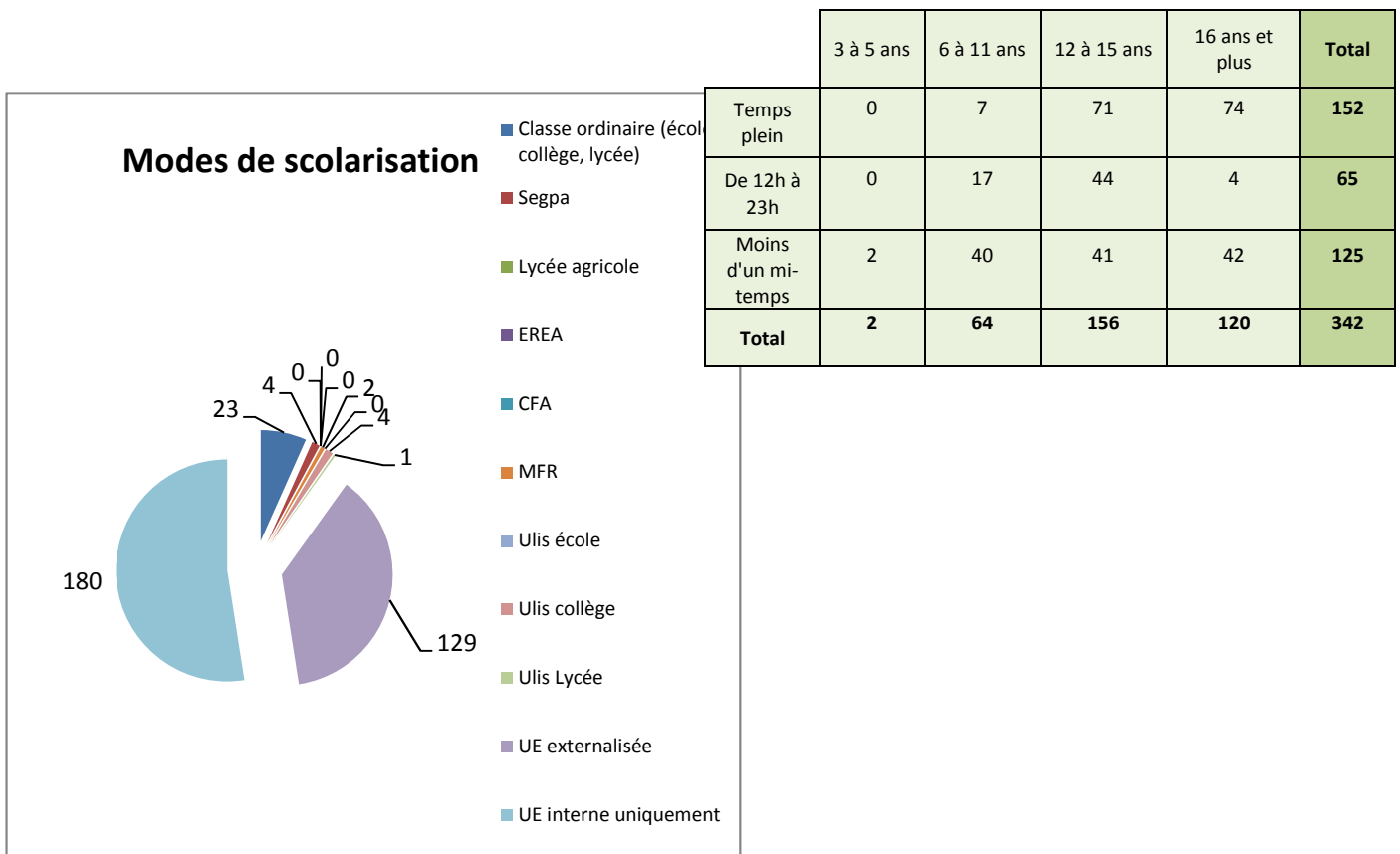
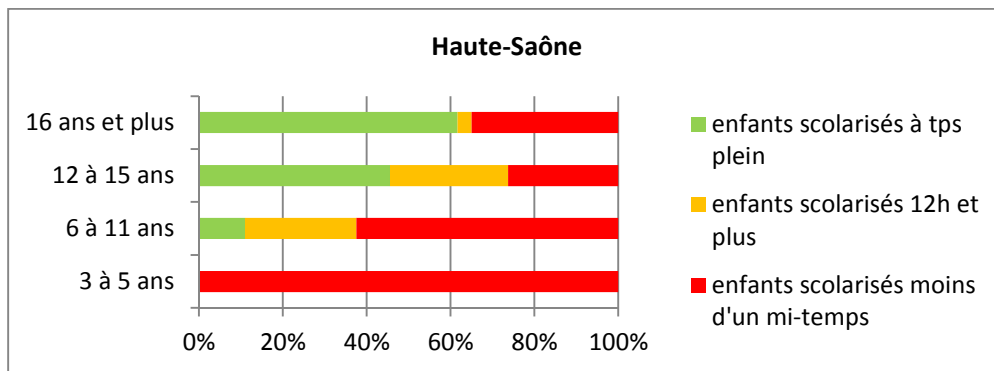
TAUX DE SCOLARISATION en MILIEU ORDINAIRE : 56,28%



	3 à 5 ans	6 à 11 ans	12 à 15 ans	16 ans et plus	Total
Temps plein	0	32	31	7	70
De 12h à 23h	0	16	47	45	108
Moins d'un mi-temps	2	37	49	57	145
Total	2	85	127	109	323




5. HAUTE- SAONE




6. SAONE ET LOIRE

Synthèse :




8 gestionnaires


19 établissements médico-sociaux



739 enfants accueillis au 1^{er} décembre 2018

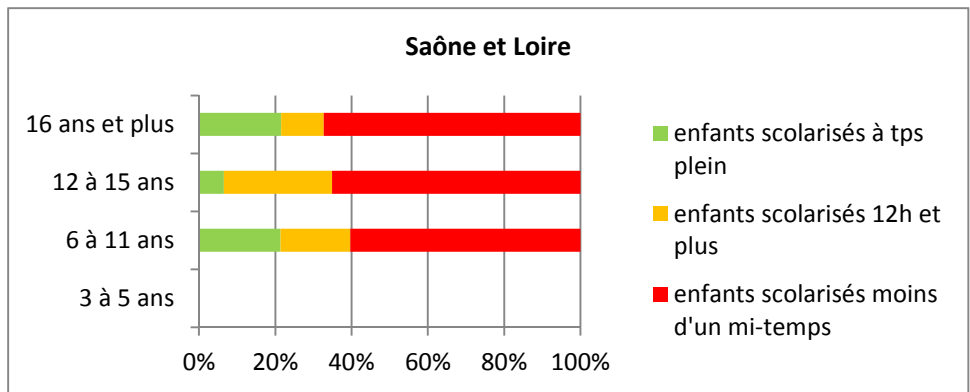


617 enfants accueillis en EMS scolarisés
Dont 216 à mi-temps et plus

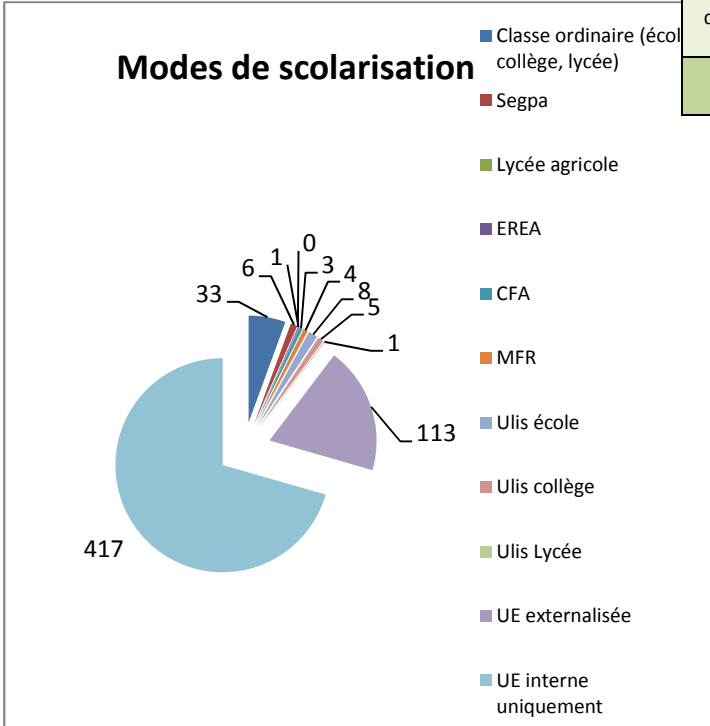


122 enfants accueillis en EMS non scolarisés

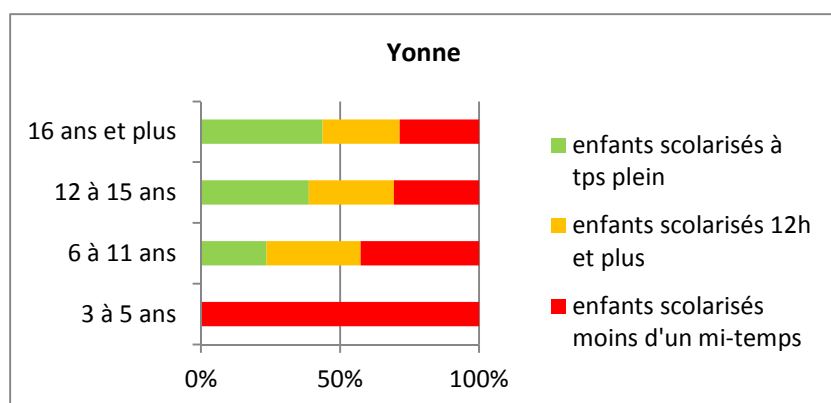
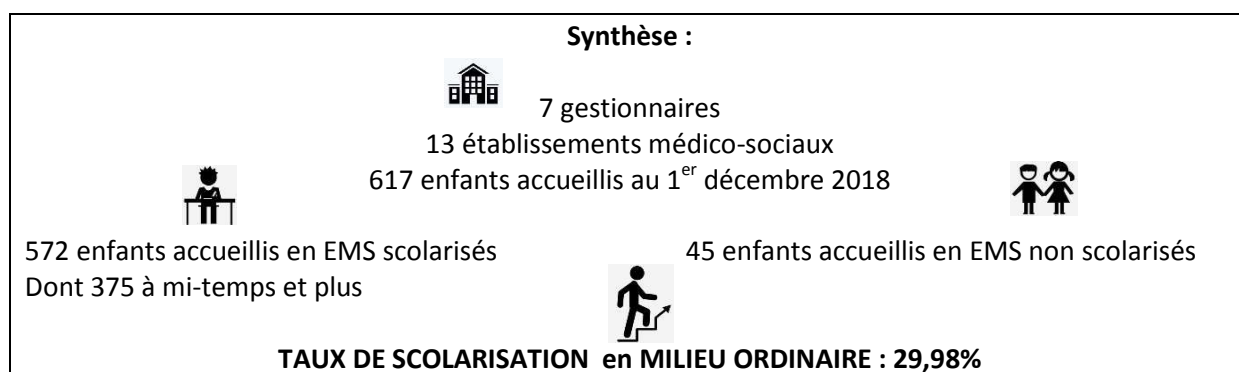
TAUX DE SCOLARISATION en MILIEU ORDINAIRE : 23,55%



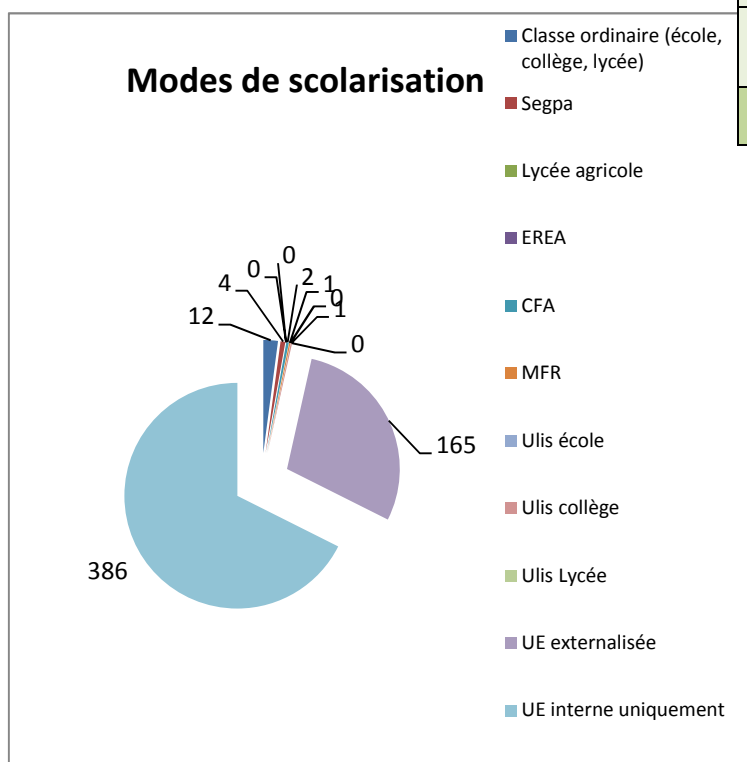
	3 à 5 ans	6 à 11 ans	12 à 15 ans	16 ans et plus	Total
Temps plein	0	28	17	48	93
De 12h à 23h	0	24	74	25	123
Moins d'un mi-temps	0	79	170	150	399
Total	0	131	261	223	615



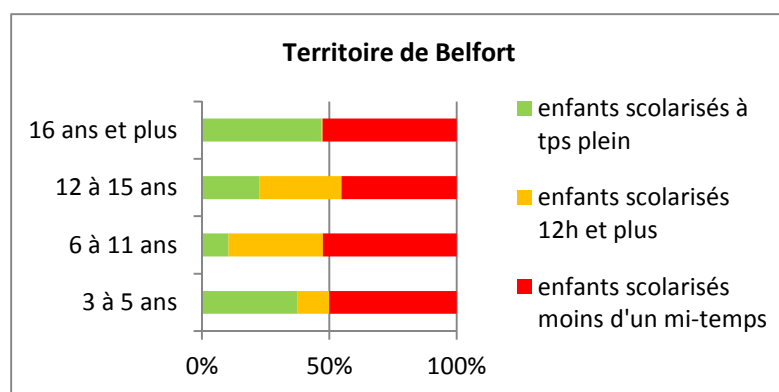
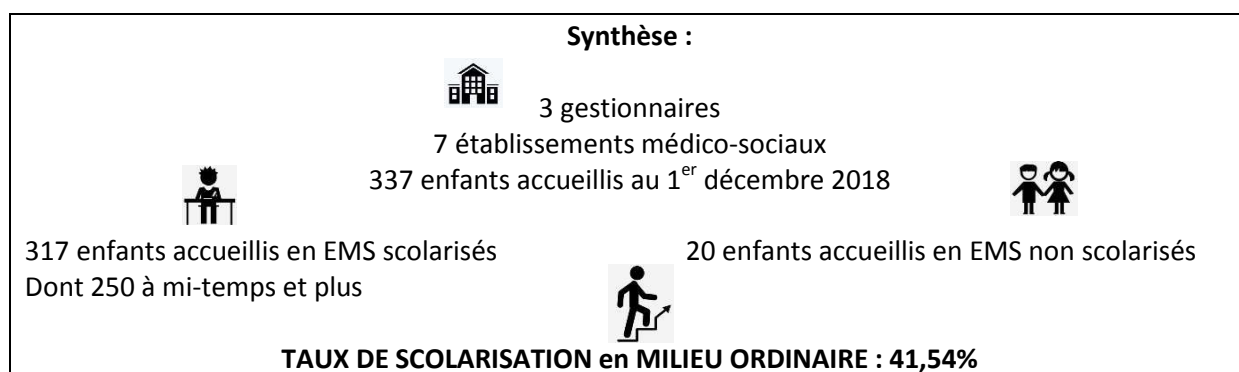
7. YONNE



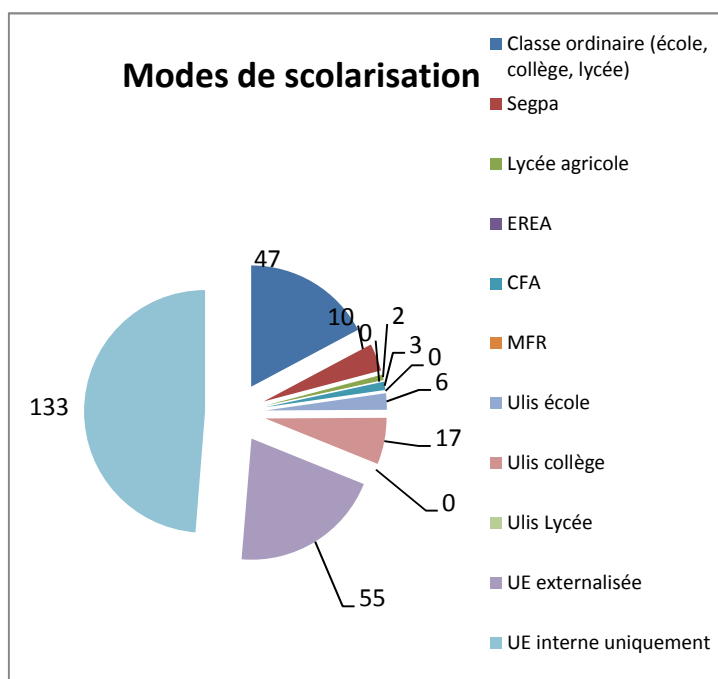
	3 à 5 ans	6 à 11 ans	12 à 15 ans	16 ans et plus	Total
Temps plein	0	41	96	63	200
De 12h à 23h	0	59	76	40	175
Moins d'un mi-temps	5	74	76	41	196
Total	5	174	248	144	571



8. TERRITOIRE DE BELFORT



	3 à 5 ans	6 à 11 ans	12 à 15 ans	16 ans et plus	Total
Temps plein	6	34	64	106	210
De 12h à 23h	2	23	15	0	40
Moins d'un mi-temps	0	25	28	14	67
Total	8	82	107	120	317



Rédaction :

Marie Thérèse BONNOTTE (ARS)

Stéphanie BEDEL (ARS)

Nadia MAINY (ARS)

Julien ROCHE (EN)

Pierre-Jean FAVE (EN)

Avec la participation:

- *Des chargés de mission de la Direction de l'Autonomie*
- *Des IEN-ASH et de leurs collaborateurs*

Sources :

*Enquête scolarisation ARS / EN décembre 2018
auprès des établissements médico-sociaux enfants de BFC*

*Avec nos remerciements aux gestionnaires des établissements médico-
sociaux enfants pour leurs contributions*